

REGROUPEMENT PROVINCIAL
DES MAISONS D'HÉBERGEMENT ET DE TRANSITION
POUR FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE

LA SEXUALITÉ BLESSÉE



Étude sur la violence sexuelle en milieu conjugal

La sexualité blessée: Étude sur la violence sexuelle en milieu conjugal.

Regroupement Provincial des Maisons d'hébergement
et de transition pour femmes victimes de violence

306 A Carré St-Louis Montréal Québec, H2X 1A5

(514) 842-0607

Juin 1987

Étude subventionnée par:

- Emploi et Immigration Canada
- Ministère de la Justice (Québec)
- Secrétariat d'État du Canada
programme promotion de la femme
- Institut Canadien de Recherche sur les Femmes

La sexualité blessée
Étude sur la violence sexuelle en milieu conjugal

Élaboration du questionnaire et cueillette des données:

Nathalie Chartier
Danielle Cloutier
Doris Hudon
Michaëlle Jean

Analyse:

Nathalie Chartier
Michaëlle Jean

Coordination et rédaction:

Michaëlle Jean

Mise en page des textes:

Denise Landry du Service de graphisme, journal **La Brèche**

Dactylographie du questionnaire:

Carole Demers

Choix et conception de l'illustration en page couverture:

Daniel Villeneuve

Composition et montage de la page couverture:

Martech Inc.

Pour le: **Regroupement Provincial des Maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence**

Remerciements

Cette étude n'aurait pas pu être réalisée sans la générosité de toutes ces femmes hébergées et anciennes hébergées des maisons membres du Regroupement Provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence. Devant autant de disponibilité et un tel gage de confiance dans les témoignages rendus, il ne reste pas de mots pour dire notre gratitude.

Il nous faut souligner la collaboration précieuse des maisons d'hébergement participantes: le concours hors pair de nombreuses animatrices qui servaient de relais aux recherchistes, à des étapes aussi cruciales que le recrutement des répondantes, la mise en place des conditions requises à l'administration des questionnaires et dans le respect des échéanciers fixés. Cette étude aura été le fruit d'une action collective menée avec enthousiasme et volonté.

La permanence, Danièle Fréchette, Diane Prud'homme, Odette Servais au bureau du Regroupement Provincial, a su à maintes occasions accorder un support aux recherchistes en termes d'outils, d'expertise et de réflexion. Le Comité Exécutif, Lorraine Godart, Madeleine Lacombe, Denise Tremblay, a aussi suivi de près cette démarche en y collaborant aux moments opportuns.

D'autres personnes, d'autres organismes nous ont appuyées: l'Institut Canadien de Recherche sur les Femmes, le Programme de Promotion de la femmes du Secrétariat d'État (fédéral), le Département des Communications du Ministère de la Justice (Québec), Les Services à la Collectivité de l'Université du Québec à Montréal, Le Centre de Calcul de l'Université de Montréal, Claudie Solar de la Faculté d'Éducation Permanente de l'Université de Montréal, Marie Letellier de Relais Femmes, Andrée Matteau, sexologue, Ghislain Boileau, informaticien, Line Grandchamp, formatrice. Nous tenons à leur exprimer à toutes et à tous notre sincère considération.

Notre plus grand espoir est que cette étude serve d'amorce à une réflexion et à des actions pour que sorte de l'ombre la condition des femmes violentées sexuellement par leur conjoint. La parole a été donnée à ces femmes.

Table des matières

Introduction	p. 1
Chapitre I	
Préambule et orientations.....	3
Chapitre II	
Buts et objectifs de l'étude.....	12
Chapitre III	
Démarche méthodologique.....	14
1. Élaboration d'un questionnaire.....	15
1.1 Deux versions du questionnaire.....	16
1.2 Prétest.....	16
2. Recrutement des répondantes.....	17
2.1 Cueillette des données.....	17
2.2 Consigne pour l'administration des questionnaires.....	18
3. Taux de répondantes et échantillonnage.....	19
4. Plan d'analyse des données: codification et compilation.....	19
4.1 Analyse des résultats: analyse descriptive.....	19
4.2 Test par chi carré.....	20
Chapitre IV	
Variables descriptives.....	21
1. Analyse des données recueillies sur la situation des répondantes au moment de leur séjour à la maison d'hébergement.....	22
2. Données socio-démographiques sur les femmes de l'échantillonnage et leur conjoint.....	25
3. Interprétation (données sections 1-2).....	32
4. Antécédents familiaux et apprentissage de la sexualité.....	35
4.1 Données sur la situation familiale des répondantes relativement à la violence.....	35
4.2 Inceste.....	37
4.3 Apprentissage de la sexualité avant dix-huit ans chez les répondantes.....	41
4.4 Données sur la situation familiale des conjoints relativement à la violence.....	42
4.5 Inceste.....	43
4.6 Interprétation.....	44
5. Opinions et préjugés.....	47
5.1 Interprétation.....	50
6. Violence sexuelle en milieu conjugal: manifestations et effets.....	53
6.1 Proportion du phénomène.....	53

6.2	Manifestations de la violence sexuelle.....	53
6.3	Raisons données par le conjoint pour justifier son comportement.....	60
6.4	Effets immédiats.....	61
6.5	Effets de la violence sexuelle sur la santé des femmes.....	62
6.6	Violence sexuelle du conjoint sur les enfants.....	66
6.7	Durée et dévoilement de la violence sexuelle.....	66
6.8	Interprétation.....	68
7.	Pornographie et violence sexuelle en milieu conjugal.....	71
7.1	Consommation.....	71
7.2	Lien avec la violence sexuelle.....	72
7.3	Interprétation.....	73

Chapitre V

Les besoins et les résistances des femmes violentées sexuellement par leur conjoint: premières balises d'intervention sur la problématique de violence sexuelle.....	77
--	----

Conclusion et recommandations.....	82
---	-----------

Bibliographie et références.....	j
---	----------

Annexe: questionnaires

Introduction

Les recherches sur la problématique de "violence conjugale" ont à ce jour relativement peu exploré la sexualité comme lieu dans le couple où peut s'exercer le pouvoir, le contrôle, la violence contre les femmes.

Les données disponibles sortent de l'ombre les manifestations ainsi que les conséquences de la violence physique ou psychologique dont une femme sur sept (le chiffre est conservateur) est victime au Canada. Qu'en est-il par contre, de façon spécifique, des agressions sexuelles vécues par bon nombre de ces femmes?

Dans leur pratique quotidienne auprès de femmes violentées par leur conjoint, les maisons d'hébergement implantées au Québec - par des femmes et pour les femmes - ont pu noter combien ce silence autour des agressions sexuelles en milieu conjugal pèse lourd sur celles qui en sont victimes et les amène à s'autocensurer ou à porter seules le fardeau d'une sexualité blessée, humiliée, niée.

Ce rapport est le fruit d'une démarche systématique dont l'objectif primordial était de recueillir des témoignages de femmes violentées par leur conjoint et d'identifier un ensemble d'éléments se rapportant à la violence sexuelle. L'urgence de lever le voile sur cet aspect non négligeable de la violence faite aux femmes en milieu conjugal, pressait le Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence d'intervenir.

Pour mieux s'attaquer à la violence sexuelle dans le contexte conjugal, il fallait d'abord reconnaître le phénomène, au-delà des mythes et des préjugés, en cerner l'incidence, les manifestations et les effets, identifier aussi certains facteurs sociaux - tels la socialisation différenciée des hommes et des femmes sur une base sexiste, les valeurs misogynes et patriarcales, la pornographie, le tabou autour de la sexualité, - qui contribuent à maintenir le silence autour de cette violence ou à la cautionner.

Cette étude descriptive - qu'il serait souhaitable d'entrevoir comme des pistes de réflexion pour une action à poursuivre - est présentée dans ce rapport sous cinq divisions principales. Un premier chapitre, pour situer les agressions sexuelles dans le cadre de la violence faite aux femmes en milieu conjugal, procède à partir d'un discours social, féministe, lié aussi à la pratique des maisons d'hébergement. Le deuxième chapitre expose les buts et objectifs de l'étude. Le troisième chapitre fait état de la démarche méthodologique suivie. Le quatrième chapitre présente les variables descriptives considérées: le profil socio-démographique des répondantes et celui des conjoints de celles-ci, des indices de socialisation (antécédents de violence, opinions), l'intégration du silence, les manifestations et les effets de la violence sexuelle, la

consommation de pornographie. Le cinquième chapitre rapporte les commentaires, réflexions, attentes et besoins exprimés par les répondantes relativement à la violence sexuelle. en dernier lieu est proposé, en guise de conclusion, un compte rendu général des données de l'étude accompagné de quelques recommandations.

Chapitre I

Préambule et orientations

Chapitre I: Préambule et orientations

La violence sexuelle faite aux femmes en milieu conjugal, une préoccupation des maisons d'hébergement.

La détermination première du Regroupement provincial et de ses maisons membres à fouiller davantage le volet des agressions sexuelles, au nombre des manifestations de la violence conjugale, venait se rattacher à deux aspects primordiaux de la lutte engagée contre la violence faite aux femmes, soit:

- l'importance de cerner et de dévoiler les multiples facettes de la réalité des femmes violentées par leur conjoint;
- la nécessité de préciser les liens entre la pornographie, ce marché qui diffuse outrageusement la violence sexuelle en la légitimant, et la violence faite aux femmes en milieu conjugal.

La violence sexuelle fait partie de la réalité des femmes violentées par leur conjoint

En douze ans de lutte, de sensibilisation et d'actions, les maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence ont su déclencher une prise de conscience sociale d'envergure quant à l'urgence de réagir et d'intervenir en matière de violence conjugale.

Trouver les moyens de venir en aide adéquatement et solidairement aux femmes violentées par leur conjoint, alerter la population et l'État de l'ampleur de la situation: cette démarche acharnée avait, dès le départ, pour objectif de déloger un tabou coriace qui baillonne depuis trop longtemps les femmes et les maintient isolées dans la violence qui leur est faite, en proie à un sentiment de honte, de culpabilité et d'échec.

L'effort n'aura pas été vain, non seulement de plus en plus de femmes violentées franchissent le cap du silence et désirent sortir du gouffre de la violence et de la victimisation, mais aussi, plus nombreuses(eux) sont les intervenantes(ants) sociales(aux) qui prennent conscience de leur devoir d'agir.

On peut aujourd'hui avec assurance décrire le profil social, politique et économique de la violence conjugale ainsi que ses manifestations et ses conséquences sur les plans physique et psychologique. Une zone obscure persiste malgré tout autour de la dimension à caractère sexuel de cette violence. Les femmes agressées sexuellement par leur conjoint sont nombreuses. Le silence autour de leur situation laisse pressentir que leur sort reste scellé sous le cachet des interdits et du "devoir conjugal". Les réticences à aborder les agressions sexuelles sont grandes, à plus forte raison lorsque celles-ci surviennent entre les murs du privé.

L'Histoire, religieuse, sociale et politique aura interdit aux femmes une prise réelle sur leur sexualité, attribuant là encore un large pouvoir aux hommes. Normes et valeurs patriarcales, préjugés et pratiques misogynes persistent à légitimer la violence sexuelle et à garder en marge les femmes qui en sont victimes.

Pour mieux intervenir auprès des femmes violentées par leur conjoint, les maisons d'hébergement ont jugé essentiel de tenir compte non seulement de l'incidence et des retombées de la violence sexuelle sur ces femmes mais aussi des facteurs qui font en sorte que ce phénomène passe sous silence.

Reconnaître la sexualité comme lieu dans le couple où peut s'exercer le pouvoir, le contrôle, la violence à l'endroit des femmes.

En 1982, à son assemblée générale annuelle, le Regroupement provincial définissait comme suit une femme victime de violence conjugale:

"Femme battue (violence physique), menacée de l'être ou objet de scènes de violence qui laissent présumer qu'elle le sera (violence verbale), ou encore, humiliée par des critiques, des railleries et des insultes, lesquelles à long terme, peuvent détruire la personnalité et l'assurance (violence psychologique); la violence se déroulant dans le cadre d'une relation de couple". (Document no. 5, p. 3, A.g.a. du R.P. Juin 1982)

Cette définition fait état des différentes formes de violence et de contrôle exercées sur une femme par son conjoint. Si l'on peut supposer que la violence sexuelle y est en quelque sorte sous-entendue - puisque, telle que soulevée par cette recherche, elle figure à titre de ". . . violence se déroulant dans le cadre d'une relation de couple", un premier constat est tout de même qu'elle n'y apparaît pas aussi explicitement que "violence physique", "violence verbale", "violence psychologique". Par ailleurs, lorsqu'elle se produit, la violence sexuelle s'accompagne ou découle souvent d'agressions physiques, verbales ou psychologiques.

Plusieurs auteurs (Harris, Ganley 1978, Gelles 1979, Robert 1979, Wacker 1984) distinguent ainsi les différentes manifestations de violence:

- 1 -La violence physique étant l'utilisation de la force physique pour intimider, contrôler ou forcer une autre personne à faire quelque chose contre sa volonté;
- 2 -La violence psychologique réfère à des menaces explicites ou implicites de violences;
- 3 -La violence sur la propriété réfère au bris de tout objet sous l'impulsion de la rage;

- 4 -La violence sexuelle consiste à forcer une autre personne à s'engager dans toute forme d'activité sexuelle en utilisant l'intimidation et la menace explicite ou implicite.

Lorsque les femmes hébergées se racontent - précisent les intervenantes des maisons d'hébergement - lorsqu'elles discutent de la violence sexuelle qu'elles ont subie de la part de leur conjoint ou de leur partenaire, elles font état d'exigences, d'actes, verbal ou physique, à caractère sexuel, qui portaient atteinte à leur intégrité sexuelle. Les situations les plus fréquemment exprimées sont les suivantes:

- être insultée, injuriée, humiliée pendant un rapport sexuel;
- être prise de force;
- être pénétrée de force dans l'anus;
- être pénétrée de force avec un objet;
- être brutalisée pendant un rapport sexuel (frappée, immobilisée, mordue, bousculée, etc.) contre son gré;
- être harcelée sexuellement (pressions et menaces);
- être ligotée de force pendant un rapport sexuel;
- être violée après avoir été battue;
- être forcée d'agir selon les fantasmes sexuels du partenaire.

Il ressort indubitablement qu'il ne s'agit nullement de gestes sexuels impliquant librement deux individus consentants mais bien d'agressions, de sévices infligés à ces femmes par leur conjoint.

Le viol intervient fréquemment dans les situations de violence physique. Thiffault (1980) et Walker (1979) indiquent que 59% de femmes battues sur un échantillonnage de 400 furent prises de force par leur conjoint et que pour 49% de ces femmes cela s'est produit plus d'une fois. 41% de ces femmes furent forcées de pratiquer des actes sexuels impliquant de la violence, contre leur gré. Toujours selon Walker (1979) la plupart des femmes battues qu'elle a interviewées rapportent avoir été violées par leur conjoint.

Une autre étude, Roy (1977), signale que sur un échantillonnage de 150 femmes violentées par leur conjoint, 20% de ces femmes avaient été battues et agressées sexuellement.

Dans leurs témoignages les femmes relatent que les rapports sexuels leur étaient dans certains cas proposés ou imposés par leur agresseur comme tentative de réconciliation. Dans d'autres cas, la violence sexuelle était une punition, une démonstration d'autorité, de colère, une forme de contrôle par la terreur et l'humiliation. L'étude de Pizzey (1978) mentionne que sur 100 femmes victimes de violence conjugale, 15% d'entre elles rapportent que le conjoint semblait expérimenter une excitation sexuelle en recourant à la violence physique car, immédiatement après l'assaut, l'agresseur procédait à des sollicitations sexuelles ou les violait.

La problématique des femmes violentées ne se situant pas au niveau d'une dynamique sadomasochiste, les femmes ne sont pas par conséquent stimulées par la violence et ont tendance à s'éloigner sexuellement du conjoint violent. En retour, ce comportement devient pour l'agresseur une autre justification pour continuer l'abus physique et le viol (Barry, 1981).

Il est aussi prouvé (Resick, 1983) que les réactions des femmes à la violence sexuelle sont de l'ordre de la dépersonnalisation et souvent même la perte de conscience au moment où elles sont agressées. Suite à ces agressions les femmes développent des réactions phobiques, elles éprouvent un sentiment d'impuissance et de culpabilité, elles sont déprimées, confuses, agitées, aux prises avec énormément d'anxiété, aux frontières de la panique.

Bien que les recherches précitées fournissent des conclusions majeures sur la violence sexuelle, celles-ci n'enclavent pas entièrement le phénomène. On n'y explore pas certains paramètres sociaux en lien avec cette violence, ni le mutisme qui l'entoure.

La violence est un comportement appris et cautionné par le biais de la socialisation

Historiquement la socialisation réfère au développement, à l'acquisition des rôles sexuels, à l'apprentissage qui repose sur un assemblage de comportements, de caractéristiques, d'attitudes ou de compétences, associé, dans une société donnée, au sexe biologique des individus.

Vers la fin des années '60 la plupart des auteurs (Freud, 1949; Hussen et Distle, 1959, Kohlberg, 1966; Bandura, 1969) affirmeront qu'une stéréotypie rigide des rôles sexuels est un aspect normal et désirable de la socialisation des personnes. L'échec dans l'acquisition du rôle type masculin ou du rôle type féminin devient en ce sens à la fois une indication d'un développement antérieur perturbé et une prédiction de futurs problèmes d'adaptation à la vie (Kelley, 1983).

Depuis 1970 (Kelley 1983) les recherches sur les rôles sexuels ont bifurqué des hypothèses précédentes pour aboutir aux constats suivants:

- la conception traditionnelle de la masculinité et de la féminité est remplacée graduellement par les notions indiquant que ces deux domaines ne sont pas opposés;
- L'adaptation optimale d'une personne, de sexe masculin ou de sexe féminin, dépendra de son habilité à combiner les réponses stéréotypées masculines et féminines, selon la situation dans laquelle elle est engagée.

Actuellement plusieurs auteurs (Kelley, 1983) attribuent les désordres comportementaux et psychologiques des hommes et des femmes à l'intériorisation rigide des rôles sexuels, stéréotypés, soit la socialisation des garçons à la domination et celle des filles à la subordination (Martin, 1985).

Lorsqu'il est requis des deux sexes qu'ils doivent réprimer des aspects de leur psychisme de façon à se conformer artificiellement aux rôles sexuels imposés, il peut en résulter la violence chez l'homme, la victimisation et la dépression chez la femme. Les hommes sont conditionnés traditionnellement à extérioriser la colère, les femmes à intérioriser le blâme.

Les qualités attribuées à la masculinité sont la force physique, la domination, l'agressivité, la logique, l'inhibition des émotions, tandis que la féminité est reportée plutôt à la fragilité, la vulnérabilité, la passivité, la dépendance, la soumission, l'intuition, la douceur (Martin, 1985).

Ces stéréotypes sont inévitablement inscrits dans les normes qui régissent les rapports des hommes et des femmes à l'intérieur de la structure familiale ou de la relation de couple.

Des siècles durant, la femme a été considérée comme la propriété de l'homme. Belotti (1983) insistera sur ce point: *" . . . c'est l'usage aberrant d'une règle sociale non écrite, mais encore appliquée en dépit de toutes les lois égalitaires, qui reconnaît au mari la propriété de l'épouse et par conséquent le droit de faire d'elle ce qu'il veut au point de la réduire à l'état de simple "chose" sans pensée..."*

Le processus de socialisation des rôles trouve donc son réceptacle dans ces valeurs sociales institutionnalisées qui font en sorte que perdurent les inégalités entre les hommes et les femmes. *" . . . la famille est le berceau fertile et chaud d'un machisme aux multiples facettes. . . les pères transmettent aux fils un modèle de rapports avec la femme dégradant et dégradé. . ."* poursuivra Belotti (1983).

Dans le contexte de violence conjugale, compte tenu du degré de socialisation de chaque individu, femme ou homme, il apparaît clairement, d'une part, que l'agresseur aura intériorisé jusqu'à l'extrême les oppositions relatives aux rôles sexuels telles que dictées par la socialisation; d'autre part, plus la victime aura intégré à outrance ces données stéréotypées, plus elle se sentira impuissante et plus large sera son seuil de tolérance à la domination et à la violence.

" . . . Battre une femme n'est pas, au sens strict, un acte 'déviant', 'aberrant' ou 'pathologique'. C'est plutôt un comportement qui, pendant des siècles, a été considéré comme acceptable, voire désirable, un mode de vie de la famille patriarcale au sein des sociétés basées sur le patriarcat; une grande part de l'idéologie et bien des dispositions institutionnelles qui soutenaient le patriarcat par l'entremise de la subordination, de la domination et du contrôle de la femmes sont encore

reflétées dans notre culture et nos institutions sociales... " (Dobasto, in Klein, 1979).

Un consensus se dégage ainsi des recherches sur le viol, en ce qui a trait à l'utilisation du geste sexuel, non plus comme expression du désir, mais comme lieu d'affirmation du pouvoir et de défoulement de la colère, au détriment de la femme agressée réduite à l'état d'accessoire dont le violeur dispose.

Pour Groth (1979) batteurs et violeurs répondent à un même processus comportemental: le recours à la violence pour exercer un contrôle, afficher un pouvoir, exprimer sa colère et l'excitation sexuelle engendrée en voyant la victime souffrir, terrorisée et à sa merci.

La pornographie reprend et canalise la règle du discours patriarcal pour légitimer des pratiques méprisantes, dégradantes et violentes dont le corps des femmes et la sexualité sont l'objet.

L'équation patriarcale, dominant/dominée dans la socialisation différenciée et stéréotypée des hommes et des femmes, sert d'assise à la pornographie. En effet, le discours pornographique méprisant et violent réduit les femmes au statut d'objets sexuels et de biens de consommation. De plus, la pornographie transpose la sexualité et l'érotisme, où le respect de l'autre est la qualité première, en rapports de force sadomasochistes ou chargés de brutalité, l'excitation des hommes y est conditionnée à la domination ou à l'agression, celle des femmes est associée à la soumission ou à la nymphomanie. Ces valeurs abondamment véhiculées par le marché pornographique portent un grave préjudice au respect de l'intégrité sexuelle, physique et psychologique des femmes.

La pornographie est une industrie extrêmement rentable. Andréa Dworkin déclarait à raison, dans le numéro du 10 mars 1986 du magazine américain Times, que si les femmes voulaient parvenir à l'égalité civile aux États-Unis, il était inconcevable qu'une industrie de \$8 milliards par année basée sur leur brutalisation soit plus longtemps tolérée. Mais, les avis sur la question demeurent partagés, l'appât du gain étant plus fort que tout. En 1967, la Commission américaine sur l'obscénité et la pornographie fut chargée d'étudier les effets de la pornographie sur la population, en faisant appel à la science. En 1970, les recherches de cette commission concluent au caractère inoffensif de la pornographie, à sa valeur éducative, à son pouvoir de renforcer la virilité et à ses possibles effets inhibiteurs de la violence. Conséquemment, la Commission recommandait la levée de toute censure ou loi réfrénant le libre accès à la pornographie. L'autorité accordée aux recommandations de la Commission apportait ainsi un cautionnement formel à la pornographie. Le feu vert était désormais donné à l'escalade de la violence sexuelle à l'endroit des femmes, grâce à cette légitimation pseudo-scientifique et au nom de la liberté d'expression. De fait, plus nombreux seront les hommes qui, même sans être des adeptes de la pornographie et de ses représentations de violence sexuelle,

prétendent qu'une relation de domination est nécessaire à l'excitation sexuelle (Golberg, 1974; Gilder, 1973; Stoller, 1979; Bataille, 1977).

Depuis 1970, les images véhiculées par la pornographie reprennent les préjugés qui hantent la civilisation patriarcale depuis des siècles (Rave, 1985):

- Les femmes aiment la douleur et attendent d'un homme qu'il les domine;
- Les femmes provoquent et sont responsables des agressions sexuelles dont elles sont victimes;
- La violence sexuelle est sans conséquence grave sur les femmes;
- Les femmes contribuent à la violence faite à d'autres femmes;
- Les hommes sont incapables de contrôler leurs pulsions sexuelles;
- Les femmes sont toujours disposées aux rapports sexuels et cherchent désespérément du sexe; elles sont vêtues, marchent et se maquillent de façon aguichante et provocatrice (Rave, 1985); elles exposent leur vulve, leur croupe, leurs seins, leurs fesses, leurs lèvres entr'ouvertes prêtes à accueillir un pénis; les femmes s'adonnent entre elles au sadomasochisme; les dessous féminins sont destinés à faire surgir les instincts bestiaux masculins (Matteau, 1982).

La pornographie cultive aussi abondamment l'image d'une femme-enfant sans pouvoir sexuel, psychologique ou social. Les femmes sont travesties en petites filles et les actes incestueux sont implicitement ou explicitement suggérés.

D'autres thématiques sont récurrentes dans le matériel pornographique. Un thème omniprésent entretient et dépeint "l'homme-pénis" centré, absorbé et porté par les pulsions "incontrôlables" et "irrépréhensibles" de son sexe. Le mépris envers les femmes s'exprime par des formules, plus grossières les unes que les autres: des femmes qu'on viole, sur lesquelles on éjacule et on urine, des femmes pénétrées brutalement, sodomisées, battues, torturées, mutilées, étranglées, tuées, dans une orgie de plaisirs sexuels simulés. Le divertissement est orienté vers le sadisme et la réalité sexuelle prend des proportions horribles en totale distorsion.

Cette "propagande haineuse, avilissante et dégradante" (Collective Par et Pour Elle, 1986) n'est pas sans conséquence.

Victor Cline (1970) affirme que la pornographie, tout comme la violence dans les médias, contribue à une pathologie sociale. Check et Malamuth (1981) confirment le postulat de Cline par une étude des effets et de l'impact des médias qui font la propagande d'une sexualité axée (désaxée) sur la violence, la consommation de ce type de matériel augmenterait considérablement chez les hommes l'acceptation de la violence à l'endroit des femmes et renforcerait chez eux les mythes autour du viol.

Plus près de nous, la "Collective Par et Pour Elle" (1986) dans sa recherche menée elle aussi sur la pornographie et ses effets sur les hommes qui en

consomment, indique que *"les consommateurs de pornographie considèrent en moindre proportion que la pornographie utilise les femmes comme des objets"* et que plus la consommation est grande, plus les hommes ont tendance à juger les pratiques sexuelles violentes et avilissantes acceptables.

Tous ces éléments mis ensemble - la socialisation des individus sur une base sexiste, la commercialisation d'images qui cautionnent la violence sexuelle, le mépris des femmes et la perpétuation des valeurs misogynes, l'attitude tacite de l'État qui tolère ce marché et entretient l'ambiguïté autour de la violence faite aux femmes en ne la sanctionnant pas de façon rigoureuse - donnent à cette problématique une dimension à la fois sociale, politique et économique.

Chapitre II

Buts et objectifs de l'étude

Chapitre II Buts et objectifs de l'étude

Devant cette réalité collective, ce phénomène social de la violence faite aux femmes - dans ses manifestations les plus hideuses et inacceptables sur tous les plans, physique, psychologique ou sexuel - le Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence, estime capital d'articuler son argumentation autour d'un maximum de données, collées au vécu des femmes violentées.

Cette recherche permet donc aux maisons d'hébergement de préciser leur réflexion sur la violence sexuelle vécue par les femmes dans le cadre d'une relation de couple et sur les facteurs sociaux en lien avec cette violence. Les résultats serviront non seulement à des fins de sensibilisation du public mais aussi d'intervention auprès des femmes hébergées par les maisons membres du Regroupement.

Devant l'absence d'études qui regroupent à la fois les dimensions situationnelles (ex: manifestations et effets de la violence sexuelle) et sociales (ex: socialisation, pornographie) de la problématique des femmes violentées sexuellement par leur conjoint, l'objectif et la démarche de cette étude s'énonce comme suit:

"Mettre en évidence la violence sexuelle dont les femmes sont victimes en milieu conjugal et tenter d'amener l'argumentation suffisante pour démontrer les facteurs sociaux qui d'une part, contribuent à maintenir le silence autour de la violence sexuelle et d'autre part, renforcent ou cautionnent cette violence." (extrait du plan de recherche)

Cet objectif s'est opérationnalisé autour de quatre sous-objectifs:

- "1 -Établir le degré d'incidence de la violence sexuelle à partir des témoignages recueillis auprès de femmes violentées par leur conjoint (recrutées parmi des femmes hébergées ou l'ayant été par les maisons membres du Regroupement Provincial);**
- 2 - cerner les manifestations de la violence sexuelle en milieu conjugal: les différentes formes de violence sexuelle dont les femmes sont victimes et le contexte dans lequel cette violence se produit;**
- 3 - évaluer les effets ainsi que les conséquences de la violence sexuelle sur les femmes violentées par leur conjoint: atteinte à l'intégrité sexuelle, traumatismes, victimisation, etc;**
- 4 - repérer des valeurs ou normes sociales qui constituent des incitatifs à la dynamique de violence sexuelle, renforcent ou cautionnent cette violence: la socialisation différenciée des hommes et des femmes, les rapports dominant/dominée, le "devoir conjugal", le tabou sexuel, la consommation de matériel pornographique, etc." (extrait du plan de recherche)**

Chapitre III

Démarche méthodologique

- 1. Élaboration d'un questionnaire**
 - 1.1 Deux versions du questionnaire**
 - 1.2 Prétest**

- 2. Recrutement des répondantes**
 - 2.1 Cueillette des données**
 - 2.2 Consigne pour l'administration des questionnaires**

- 3. Taux de répondantes et échantillonnage**

- 4. Plan d'analyse des données: codification et compilation**
 - 4.1 Analyse des résultats: analyse descriptive**
 - 4.2 Test par chi carré**

Chapitre III Démarche méthodologique

Plusieurs étapes de travail se sont avérées nécessaires en raison des objectifs fixés par la présente étude. Cette section les amène en détail. On y retrouve donc: comment le questionnaire a été élaboré, le déroulement suivi lors de la cueillette des données, le taux de répondantes qui ont participé et finalement les méthodes d'analyse retenues pour le traitement des données.

1. Élaboration d'un questionnaire

Un questionnaire pensé et élaboré par l'équipe de recherche aura servi d'outil d'expérimentation aux fins de l'étude. Les orientations préalables à l'étude, en termes de constats théoriques et empiriques, fixaient le cadre d'élaboration du questionnaire. De plus, cette étape aura abouti avec le concours et l'expertise de chacune au sein de l'équipe de recherche et grâce aussi à l'apport de quelques personnes ressources.

Compte tenu de la diversité des informations à recueillir, en fonction des objectifs visés par l'étude, l'équipe aura tenté de retenir les éléments les plus susceptibles de mesurer les différentes dimensions à couvrir. Le questionnaire ainsi construit se présente en huit sections thématiques identifiées de A à H:

- Les sections A et B rassemblent des données d'ordre socio-démographique concernant la répondante, son conjoint et ses enfants. Elles incluent des informations relatives à la situation des femmes au moment de leur séjour à la maison d'hébergement et à leur situation conjugale;
- La section C tente d'explorer l'état de santé de la répondante à partir d'une auto-évaluation générale de sa santé, de la fréquence d'apparition de certaines malaises, de son degré de consommation de drogue, d'alcool et de médicaments;
- La section D présente une série d'énoncés qui traduisent des opinions, croyances ou préjugés relatifs à la sexualité, aux rapports homme/femme et à la violence en milieu conjugal. Le but étant d'observer le degré d'adhésion des répondantes à ces énoncés;
- La section E, couvre les antécédents familiaux de la répondante et de son conjoint relativement à la violence;
- La section F tente de reconstituer le contexte d'apprentissage de la sexualité à partir des expériences à caractère sexuel vécues par la répondante dans sa jeunesse, ainsi que la possible intégration du silence autour de ces expériences. Cette section voit aussi de façon globale au vécu sexuel de la répondante avec son conjoint ou partenaire;

- La section G concerne la fréquence de consommation de matériel pornographique (revues, films, vidéos, spectacles) par la répondante et son conjoint. Le rapport entre cette consommation et les exigences sexuelles des conjoints est exploré;
- La section H en dernier lieu, se rapporte aux différentes manifestations de la violence sexuelle, aux effets de cette violence et au dévoilement de ces situations par les femmes violentées.

Dans le but de faciliter la compréhension et l'accessibilité du questionnaire, la formule des réponses par choix multiples (pour environ 60 questions) a été retenues sauf dans le cas de 2 questions qui ont été laissées ouvertes à la formulation des répondantes. Sur une page supplémentaire annexée au questionnaire les répondantes étaient, de plus, invitées à inscrire leurs commentaires sur leur participation à cette étude et sur la violence sexuelle en général.

1.1 Deux versions du questionnaire

Dans le but de rejoindre un plus grand nombre possible de femmes ayant été aux prises avec la violence en milieu conjugal, les répondantes ont été recrutées parmi celles hébergées, ou l'ayant été dans l'année en cours, par les maisons membres du Regroupement Provincial. Les informations à recueillir faisant référence la plupart du temps à la situation de la répondante au moment de son séjour à la maison d'hébergement et en fonction de son conjoint à cette période là, il a fallu, pour uniformiser l'information reçue, concevoir quelques variations au niveau de la formulation de certaines questions, de façon à situer les répondantes, anciennes hébergées surtout, sur le contexte de la question.

Les différences entre le questionnaire destiné aux femmes alors hébergées et celui réservé aux anciennes hébergées sont minimes. Seuls le temps grammatical des verbes a été changé lorsque c'était nécessaire, et une question supplémentaire a été introduite à l'intérieur de la version prévue pour les anciennes hébergées (A-5) afin d'identifier le mois et l'année de leur dernier séjour dans une maison d'hébergement. (Annexe 1)

1.2 Prétest

Le questionnaire a été prétesté auprès d'un échantillon de 11 femmes recrutées selon les mêmes critères d'éligibilité consentis pour l'étude.

Les commentaires recueillis ont permis des ajustements, bien que mineurs, qui ont renforcé la clarté des énoncés, précisé quelques technicalités liées à l'administration du questionnaire.

Le prétest aura surtout infirmé les motifs d'appréhension que les femmes résistent à l'idée de répondre à des questions qui abordent leur vécu sexuel et d'autant plus la violence sexuelle. Dès le prétest l'équipe aura pu constater à quel point les femmes, après avoir parcouru le questionnaire, exprimaient énormément de soulagement d'avoir enfin pu dire et mettre sur papier une expérience souvent traumatisante ou dont elles n'avaient, dans plusieurs cas, jamais parlé auparavant. Un grand nombre de femmes désirait poursuivre sur le sujet, se raconter et échanger sur leur témoignage.

2. Recrutement des répondantes

38 des 44 maisons membres du Regroupement Provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence ont participé à cette étude. Il a donc été possible de recruter des répondantes d'un bout à l'autre du Québec.

Dans chacune des maisons participantes, une animatrice-relais était chargée, à partir de consignes précises et uniformes, de recruter huit femmes. La procédure à suivre pour contacter les femmes hébergées et les anciennes hébergées et solliciter leur participation était la suivante:

- les femmes à contacter devaient en tout premier lieu, pour être éligibles, avoir eu recours à la maison d'hébergement pour des motifs de violence conjugale;
- les anciennes hébergées devaient avoir séjourné à la maison d'hébergement depuis moins d'une année et leurs noms étaient choisis au hasard;
- au premier contact, l'animatrice-relais devait préciser à la femme la nature de l'étude à entreprendre et lui signifier qu'il n'est pas nécessaire qu'elle ait été violentée sexuellement pour y participer;
- la participation était volontaire;
- il fallait garantir aux femmes recrutées anonymat et confidentialité sur toutes les informations qu'elles livreraient;
- la passation des questionnaires aurait lieu à la maison d'hébergement, individuellement.

2.1 Cueillette des données

Ni le temps, ni les moyens financiers à notre disposition ne permettaient aux recherchistes de se déplacer pour assurer dans chacune des maisons, d'un bout à l'autre du Québec, la passation des questionnaires. Les animatrices-relais ont, tout comme pour le recrutement des répondantes, procédé à

l'administration des questionnaires là où les recherchistes ne pouvaient se rendre.

2.2 Consigne pour l'administration des questionnaires

Des conditions très strictes étaient rattachées à l'étape d'administration des questionnaires:

- l'opération devait avoir lieu sur place, à la maison d'hébergement. Les anciennes hébergées participantes, devaient donc s'y rendre pour compléter le questionnaire;
- une activité spéciale - garderie, sortie ou animation - devait être prévue par la maison d'hébergement pour les enfants des répondantes, de façon à ce que ces dernières puissent répondre au questionnaire en toute quiétude, sans jamais être dérangées;
- une pièce, fermée si possible, devait être réservée à la répondante pour qu'elle réponde seule au questionnaire;
- il fallait de nouveau rappeler à chaque femme recrutée que cette étude était menée à la commande des maisons d'hébergement du Québec, qu'elle servirait à des fins de sensibilisation sur la problématique de violence sexuelle, que toutes les informations reçues demeurerait anonymes et confidentielles.

Une même procédure a été observée par les animatrices-relais et par les recherchistes en ce qui concerne l'administration des questionnaires. Les étapes à suivre étaient les suivantes:

- présentation du questionnaire; les instructions pour y répondre étaient données en exemple. Il fallait s'assurer que la répondante ait bien saisi les technicalités (quant aux choix multiples par exemple);
- cette première étape terminée la répondante est laissée seule pour compléter son questionnaire; chacune étant préalablement avertie qu'advenant une difficulté de compréhension devant une question, elle devait passer à la suivante;
- une fois le questionnaire complété, la répondante le glisse elle-même dans une enveloppe, prévue à cette effet, qu'elle cache et remet à l'animatrice-relais.

237 questionnaires ont ainsi été recueillis par les animatrices-relais et 39 autres par les recherchistes.

La cueillette des données s'est répartie sur un mois, du 8 au 30 septembre 1986 pour les recherchistes et du 11 au 26 septembre pour les animatrices-relais.

3. Taux de répondantes et échantillonnage

En tout 276 femmes ont participé à l'étude. De ce nombre, 12 questionnaires ont dû être annulés faute d'éligibilité des répondantes au critère premier voulant qu'elles aient été hébergées pour des motifs de violence conjugale. 264 questionnaires ont donc pu être retenus pour la compilation des résultats.

De ces 264 répondantes qui composent l'échantillonnage de l'étude, 164 étaient des anciennes hébergées et 99 des hébergées au moment de leur participation.

Ce taux de participation est extrêmement satisfaisant compte tenu du temps limité qui était alloué à la cueillette des données. L'effectif maximal projeté s'élevait à 320 répondantes, soit 8 femmes par maison participante. Cet objectif a donc été atteint à souhait, grâce au dévouement, à l'assiduité des animatrices-relais dans leurs démarches de recrutement et à la faveur, la disponibilité des femmes participantes.

4. Plan d'analyse des données: codification et compilation

Toutes les informations recueillies furent codées avec le souci d'être le plus fidèle possible aux réponses données intégralement par les répondantes.

Un premier fichier de données brutes a été ouvert lors de la saisie. Ce fichier a par la suite été soumis à un logiciel de détection des codes inadmissibles, opération réalisée avec le concours des services informatisés du programme des Services à la Collectivité de l'Université du Québec à Montréal. Le taux d'inadmissibilité se chiffrait à 4% des 58,872 codes. Ce faible pourcentage d'erreurs n'exigeait pas de corrections mais ces codes furent malgré tout retirés du fichier. Cette précaution prise, un nouveau fichier SPSS (Nie et al., 1975) épuré était prêt pour l'analyse.

Les questions ouvertes ont été classées par l'équipe et rapportées telles quelles au moment de l'analyse des résultats.

4.1 Analyse des résultats: analyse descriptive

Une analyse descriptive aura servi à caractériser les répondantes selon leur profil socio-démographique et sur la base de tous les éléments relatifs aux différentes thématiques fouillées par l'étude.

Il est entendu que l'interprétation des données ne se limite qu'à l'échantillonnage étudié.

4.2 Test par chi carré

L'équation par chi carré est utilisée aux fins d'analyse par mise en corrélation de certaines questions. Une corrélation est la comparaison de la répartition des répondantes d'un même échantillon sur la base de leurs réponses à deux questions distinctes. Le test par chi carré permet de déterminer avec une marge d'erreur minimale, si les différences de répartition ou le contraire sont dépendantes des variables étudiées. Pour affirmer qu'une différence de proportion observée est attribuable à un lien entre les deux variables, il faut obtenir au calcul du chi carré une valeur plus petite que 0,1 ($p < 0,1$).

Par exemple: pour mettre en corrélation les réponses aux questions portant sur la fréquence de consommation de matériel pornographique par les conjoints des répondantes avec les résultats obtenus à la question identifiant le nombre de répondantes maltraitées sexuellement par leur conjoint, il aura fallu pour affirmer un lien entre ces deux variables obtenir un chi carré d'une valeur "x" inférieure à 0,1 ($p < 0,1$). Il devenait alors possible, avec une marge d'erreur de 10%, de conclure à l'existence d'un rapport entre ces variables, à savoir qu'il y a une différence significative, qui n'est pas due au hasard, entre les deux courbes de répartition.

Les valeurs de chi carré ont été calculées à partir de la banque des programmes SPSS.

Chapitre IV

Variables descriptives

- 1. Analyse des données recueillies sur la situation des répondantes au moment de leur séjour à la maison d'hébergement**
- 2. Données socio-démographiques sur les femmes de l'échantillonnage et leur conjoint**
- 3. Interprétation (données sections 1-2)**
- 4. Antécédents familiaux et apprentissage de la sexualité**
 - 4.1 Données sur la situation familiale des répondantes relativement à la violence**
 - 4.2 Inceste**
 - 4.3 Apprentissage de la sexualité avant dix-huit ans, chez les répondantes**
 - 4.4 Données sur la situation familiale des conjoints relativement à la violence**
 - 4.5 Interprétation (données section 4)**
- 5. Violence sexuelle en milieu conjugal: manifestations et effets**
 - 5.1 Proportion du phénomène**
 - 5.2 Manifestations de violence sexuelle**
 - 5.3 Raisons données par le conjoint pour justifier son comportement**
 - 5.4 Effets immédiats**
 - 5.5 Effets de la violence sexuelle sur la santé des femmes**
 - 5.6 Violence sexuelle du conjoint sur les enfants**
 - 5.7 Durée et dévoilement de la violence sexuelle**
 - 5.8 Interprétation (données section 5)**
- 6. Opinions et préjugés**
 - 6.1 Interprétation (données section 6)**
- 7. Pornographie et violence sexuelle en milieu conjugal**
 - 7.1 Consommation**
 - 7.2 Lien avec la violence sexuelle**
 - 7.3 Interprétation (données section 7)**

Chapitre IV Variables descriptives

1. Analyse des données recueillies sur la situation des répondantes au moment de leur séjour à la maison d'hébergement.

L'objectif principal de l'étude étant de cerner les dimensions de la violence sexuelle dans le cadre de la problématique des femmes violentées par leur conjoint, le recrutement des répondantes s'est effectué à partir de ce dernier critère. Le critère d'éligibilité était donc que les femmes recrutées aient utilisé la ressource d'hébergement d'urgence pour des motifs liés à la violence conjugale. Des 272 femmes qui ont complété le questionnaire, 264 répondaient à ce critère et ont été retenues en terme d'échantillonnage pour l'étude.

Motifs d'hébergement

En examinant de plus près les raisons qui ont motivé ces femmes à solliciter l'appui d'une maison d'hébergement, il résulte, qu'en grande majorité, elles y ont pris refuge en invoquant des actes de brutalité physique (79,9%) ou de cruauté mentale (24,6%) de leur conjoint à leur égard.

Près d'une femme sur quatre (23,5%) fuyait la résidence familiale parce que son conjoint s'en prenait, entre autres, aux enfants (tableau 1).

Un faible pourcentage de femmes (1,9%) donnait la violence sexuelle comme motif premier de la demande d'hébergement.

Tableau 1
(Question A-3)

Quelle(s) était(ent) la (les) raison(s) de votre demande d'hébergement?

	%
Violence du conjoint sur vous	79,9
Violence du conjoint sur les enfants	23,5
Cruauté mentale	24,6
Violence sexuelle	1,9
Alcoolisme du conjoint	1,5
Inceste	0,8
Adultère	0,4

Nombre de séjours et durée de l'hébergement

Pour plus de la moitié des répondantes (68,6%), il s'agissait d'un premier séjour dans une maison d'hébergement. D'autres en étaient à leur deuxième, troisième

ou quatrième séjour (30,3%) et seulement quelques unes (1,5%) avaient été hébergées plus de cinq fois (tableaux 2-3).

Tableau 2
(Question A-1)
Est-ce la première fois que vous séjournez dans une maison d'hébergement?

	N	%
oui	181	68,6
non	80	30,3
pas de réponse	3	1,1
Total	264	100,0

Tableau 3
(Question A-2)
Indiquez combien de fois vous avez séjourné dans une maison d'hébergement

	N	%
2 fois	44	16,7
3 fois	20	7,6
4 fois	9	3,4
5 fois	3	1,1
6 fois	1	0,4
non précisé	3	1,1
total	80	30,3

La durée moyenne de séjour s'étale entre une semaine et quatre semaines (71,6%). Près de trois femmes sur dix auront été hébergées pendant plus d'un mois (28,4%).

Tableau 4
(Question A-4)
**Depuis combien de temps séjournez-vous à la maison d'hébergement?
Et durée moyenne du (des) séjour(s) pour les anciennes hébergées.**

	%
moins d'une semaine	15,4
1 semaine	15,4
2 semaines	12,3
3 semaines	13,3
4 semaines	15,2
plus d'un mois	28,4

Nombre d'enfants

Les répondantes ont en moyenne de 1 à 3 enfants (79,9%). Environ une femme sur 10 a 4 enfants ou plus (14,4%) et un nombre plus restreint de répondantes n'avait pas d'enfant (8,7%) (tableau 5).

Tableau 5
(Question B-18)
Combien d'enfant(s) avez-vous?

	%
1 enfant	23,5
2 enfants	33,7
3 enfants	19,7
4 enfants	6,8
5 enfants	3,8
6 enfants	1,9
7 enfants	1,5
8 enfants	0,4
pas d'enfant	8,7
total	100,0

2. Données socio-démographiques sur les femmes de l'échantillonnage et leur conjoint

Âge et lieu de naissance

Les répondantes sont réparties en deux groupes d'âge: de 19 ans à 35 ans (55,3%) et de 36 ans à 75 ans (44,7%). Le plus fort pourcentage d'entre elles a entre 26 ans et 45 ans (72,9%) (tableaux 6-7).

Tableau 6 *
(question B-1)
Âge des répondantes

	%
19 à 25 ans	13,4
26 à 35 ans	41,9
36 à 45 ans	31,0
46 à 75 ans	13,7
total	100,0

Tableau 7 *
(Question B-10)
Âge du conjoint

	%
entre 21 et 25 ans	7,5
entre 26 et 35 ans	31,3
entre 36 et 45 ans	39,2
entre 46 et 73 ans	22,0
total	100,0

Presque la totalité des femmes recrutées sont nées au Québec (95,1%), leur conjoint aussi (91,3%). Celles et ceux qui sont nées(és) à l'extérieur du Québec sont originaires soit d'une autre province canadienne, d'Europe, des États-Unis, d'Asie, du Moyen-Orient, d'Amérique latine ou des Caraïbes (tableau 8).

* calculé à partir de la date de naissance

Tableau 8
(Question B-2, B-3, B-11, B-12)
Lieu de naissance

	Répondante %	Conjoint %
Québec	95,1	91,3
hors du Québec	4,5	7,2
non-précisé	0,4	1,5
total	100,0	100,0
hors du Québec		
Canada	1,5	1,5
Europe	1,5	2,7
États-Unis	0,4	0,4
Asie, Amérique latine	0,4	1,2
Caraïbes	0,4	0,4
non précisé	0,4	1,0
total	4,6	7,2

Scolarité

Plus de la moitié des femmes a complété entre 9 et 11 années d'étude (52,7%). Plus du quart a comme scolarité un cycle primaire (26,4%). D'autre part, environ deux femmes sur dix (19%) ont complété de 12 à 18 années de scolarité soit l'équivalent d'un diplôme collégial ou universitaire (tableau 9).

Tableau 9
(Question B-4, B-13)
Nombre d'années d'études complétées par

	la répondante %	le conjoint %
1 à 8 années	26,4	34,5
9 à 11 années	52,7	39,4
12 à 18 années	19,0	17,9
non précisé	1,9	8,2
total	100,0	100,0

Du côté des conjoints de ces femmes, le degré de scolarité varie entre le cycle primaire (34,5%) et le cycle secondaire (39,4%). Deux conjoints sur dix ont aussi complété entre 12 et 18 années d'étude (17,9%).

Source de revenu

Au moment de leur hébergement, la plupart des femmes ne travaillaient pas (82,6%) et disposaient comme revenu, en plus de l'allocation familiale (68,6%), des prestations d'aide sociale (36,4%) ou d'assurance chômage (7,6%). Quelques unes recevaient une pension alimentaire (6,1%) ou avaient reçu une bourse d'étude (1,1%). Parmi les femmes qui travaillaient (16,7%) elles pouvaient être rémunérées soit sous forme de salaire, de commissions ou de pourboires, dépendant du type d'emploi occupé (tableau 10).

Tableau 10
(Question B-5)
À votre arrivée à la maison d'hébergement,
est-ce que vous receviez à votre nom. . .

	%
des allocations familiales	68,6
un salaire, pourboire, commission	16,7
une pension alimentaire	6,1
de l'assurance chômage	7,6
de l'aide sociale	36,4
une bourse d'études	1,1
autres	4,9

Les répondantes ont signalé en général que leur conjoint travaillait (49,6%), avait pour rétribution un salaire ou était rémunéré sous forme de commissions ou de pourboires. Quelques uns recevaient des prestations d'aide sociale (22,7%) ou d'assurance chômage (12,5%). Un faible pourcentage touchait en plus l'allocation familiale (3,4%) ou disposait d'une bourse d'étude (1,1%) (tableau 11).

Tableau 11
(Question B-5)
À votre arrivée à la maison d'hébergement, est-ce que votre conjoint
recevait à son nom. . .

	%
des allocations familiales	3,4
un salaire, pourboire, commission	49,6
une pension alimentaire	0,0
de l'assurance chômage	12,5
de l'aide sociale	22,7
une bourse d'études	1,1
autres	7,2

Type d'emploi occupé (au moment de l'hébergement ou le dernier emploi)

69% des femmes occupaient ou avaient déjà eu un emploi. 11% ont tenu à spécifier qu'elles travaillaient à la maison ("ménagère", "mère de famille", etc.). 20% des répondantes ont déclaré n'avoir jamais eu d'emploi. Le tableau 12 illustre les différents secteurs d'emploi que les femmes ont signalé avoir occupé.

Tableau 12
(Question B-6)
Quel emploi occuperiez-vous ou quel a été votre dernier emploi?

	%
Professionnel	2,3
Technique	4,9
Bureau	9,1
Manufacturier	10,2
Restauration	18,6
Commercial	6,1
Domestique	7,6
Ménagère	11,0
Entreprise privée	1,5
Journalière	6,4
Emploi temporaire	1,9
Pègre	0,4
Ne s'applique pas	20,0
total	100,0

Quant aux conjoints, un peu plus de la moitié d'entre eux sont journaliers (54,2%) ou répartis aux différents secteurs d'emploi indiqués au tableau 13.

Tableau 13
(Question B-15)
Quel emploi occupait-il ou quel a été son dernier emploi?
(référence au conjoint)

	%
Professionnel	3,0
Technique	3,8
Bureau	2,3
Manufacturier	2,7
Restauration	6,1
Commercial	9,8
Domestique	0,8
Entreprise privée	6,8
Journalier	54,2
Emploi temporaire	0,4
Pègre	0,4

Tableau 13 (suite)

Autres	1,1
Non précisé	8,6
Total	100,0

Situation conjugale

Les femmes en général habitaient avec leur conjoint (82,2%) depuis un laps de temps variant entre 1 an et 50 ans. Environ deux femmes sur dix ne faisaient pas vie commune avec leur conjoint (17,8%). Lorsqu'il y avait cohabitation (par mariage ou union de fait) celle-ci aura duré entre 1 an et 15 ans (61,4%) ou plus de 15 ans (24,6%) jusqu'à 50 ans (tableaux 14-15).

Tableau 14
(Question B-7)
À votre arrivée à la maison d'hébergement, habitez-vous
avec votre conjoint?

	%
oui	82,2
non	17,8
total	100,0

Tableau 15
(Question B-8)
Depuis combien de temps habitez-vous avec votre conjoint?

	%
entre 1 et 5 ans	25,0
entre 6 et 10 ans	17,8
entre 11 et 15 ans	18,6
entre 16 et 20 ans	11,3
entre 21 et 25 ans	6,5
entre 26 et 30 ans	2,6
entre 31 et 50 ans	4,2
non précisé	14,0
total	100,0

De façon plus globale, la relation de couple (incluant le temps de fréquentation avant la cohabitation) aura duré pour la moitié des répondantes (50,8%) de 1 an à 10 ans, pour trois femmes sur dix (31,4%) de 11 ans à 20 ans et pour une femme sur dix environ (14%) de 21 ans à 50 ans (tableaux 14-15-16).

Tableau 16
(Question B-9)
Depuis combien de temps étiez-vous en relation de couple
avec ce conjoint?

	%
entre 1 et 5	29,2
entre 6 et 10	21,6
entre 11 et 15	18,5
entre 16 et 20	12,9
entre 21 et 25	6,4
entre 26 et 30	3,4
entre 31 et 50	4,2
non précisé	3,8
total	100,0

Dossier judiciaire

Il était demandé aux répondantes de préciser si leur conjoint avait un casier judiciaire et pour quel type d'offense ou d'infraction.

Environ le tiers des conjoints (34,5%) détenait un casier judiciaire pour des infractions allant de la fraude, au vol, à la conduite en état d'ébriété, violence, inceste, voie de fait, viol, meurtre et autres délits (tableaux 17-18).

Tableau 17
(Question B-16)
À votre connaissance votre conjoint a-t-il un dossier judiciaire?

	%
oui	34,5
non	58,0
peut-être	6,4
non précisé	1,1
total	100,0

Tableau 18
(Question B-17)
Précisez pour quel genre d'infraction

	%
Vois-fraude	21,7
Conduire en état d'ébriété	17,0
Violence	21,7
Inceste	2,8
Voie de fait	3,8
Viol, meurtre	17,0
Délit	7,5
Non précisé	8,5
Total	100,0

3. Interprétation

Les informations recueillies à ce stade reconstituent le collage des caractéristiques situationnelles et socio-démographiques des femmes qui ont recours aux maisons d'hébergement.

Sur la situation

Des femmes décident de quitter leur domicile avec leurs enfants et de prendre refuge ailleurs parce qu'elles vivent sous la menace, parce qu'elles ne sont pas en sécurité chez elles et parce qu'elles craignent aussi pour la sécurité des enfants. Violentées par un conjoint devenu assaillant, à la recherche d'un lieu sûr, elles feront appel à une maison d'hébergement.

Les injures, la dévalorisation constante, l'humiliation, les menaces sont autant de manifestations violentes, insidieuses et tout aussi insupportables que les sévices physiques. Au moment du dépouillement des questionnaires, il était frappant de constater combien de répondantes tenaient à spécifier, à maintes reprises, que la cruauté mentale qu'elles avaient subie était d'égale importance, tout aussi cuisante, que les coups reçus.

Après un séjour à la maison d'hébergement, le moment de crise passé, les promesses du conjoint aidant, des femmes décideront de retourner vivre avec celui-ci. Il faut savoir que ces femmes misent sur l'espoir d'un changement d'attitude chez le conjoint et éprouvent le besoin de vérifier cette possibilité. L'expérience des maisons d'hébergement à l'appui, on constate que dans presque la totalité des cas, cette tentative est vouée à l'échec, faute d'une remise en question véritable des rapports dans le couple. L'inégalité refait vite surface. Le conjoint loin d'assumer la responsabilité de son comportement reporte toute la culpabilité sur la femme, cherche à la contrôler et utilisera de nouveau la violence pour imposer sa volonté. Le cycle de la violence poursuivra ainsi son cours, des femmes auront plus d'une fois à se réfugier à la maison d'hébergement, jusqu'à ce que chacune à son rythme décide que le moment est venu de rompre avec cette situation infernale et de s'y soustraire. Il faut du courage et surtout le sentiment d'être appuyée dans cette démarche. Chaque pas peut sembler incertain quand il s'agit de rapatrier sa vie.

Portrait socio-démographique

Aucune femme n'est véritablement à l'abri de la violence conjugale, quels que soient son statut, son éducation, son milieu social, culturel ou économique. Par contre, les femmes qui ont recours aux maisons d'hébergement sont parmi les moins fortunées ou celles qui, n'étant pas insérées au marché du travail, sont en situation de dépendance financière totale, à la charge du conjoint. Situation coûteuse pour les femmes car elle donne davantage de pouvoir au conjoint pourvoyeur. Cette réalité vient renforcer la pertinence d'une ressource gratuite et accessible à toutes les femmes violentées par leur conjoint, ainsi que la

raison d'un support après l'hébergement orienté sur l'acquisition, entre autres, d'une autonomie financière.

Les femmes violentées en milieu conjugal sont de tous les âges - 19 à 75 ans, dans cet échantillonnage - tout comme leurs conjoints, 23 à 73 ans. Celles recrutées dans les maisons d'hébergement sont peu scolarisées, deux sur dix seulement auront atteint le niveau collégial ou universitaire. Le profil scolaire des conjoints de ces femmes est à peu près similaire, quoique légèrement inférieur.

Qu'elles soient issues d'un milieu urbain, semi-urbain ou rural, leur situation n'est pas moins alarmante. On sait combien les femmes violentées par leur conjoint sont également isolées, le privé se referme sur elles et davantage encore si elles sont économiquement dépendantes.

La grande majorité des femmes habitait avec un conjoint (mariage ou union de fait), mais la cohabitation n'est pas nécessairement un facteur d'incubation de la violence, à constater que près de deux répondantes sur dix étaient violentées par leur conjoint en dehors de toute vie commune avec celui-ci.

Autre fait qu'il semble important de souligner: les informations compilées révèlent que le tiers des agresseurs n'en est pas à son premier délit et détient une histoire judiciaire où violence et délinquance se côtoient.

L'ensemble des données rapportées à ce stade confirment celles recueillies ailleurs par d'autres études relatives à la problématique des femmes victimes de violence.

La parole est aux femmes:

"Pourquoi ce sont presque toujours les femmes qui sont victimes de violence sexuelle?

Parlons-en pour que ça cesse. . ."

"Je trouve cela difficile de lire ces questions et de me voir obligée de dire oui à des actes qui m'ont été faits et auxquels je n'osais jamais faire face. . . surtout l'inceste. . ."

"Je ne comprends pas que l'on puisse se taire devant cette violence. Et moi, qui en suis victime, je suis la première à ne pas en parler parce que cela fait tellement mal en-dedans. Il faut l'avoir vécue pour comprendre combien cela détruit une personne. . ."

"C'est très humiliant de faire l'amour avec son conjoint quand il t'a frappée la veille ou attaquée verbalement toute la journée. . ."

4. Antécédents familiaux et apprentissage de la sexualité avant 18 ans

4.1 Données sur la situation familiale des répondantes relativement à la violence

Deux tiers des répondantes ont déclaré ne pas avoir été maltraitées, physiquement ou psychologiquement, par un membre de leur famille (père, mère, frère ou soeur) (tableau 19).

Tableau 19
(Question E-3)
Lorsque vous étiez jeune (avant 18 ans) avez-vous été maltraitée physiquement ou psychologiquement. . .

a) . . . par votre père
b) . . . par votre mère
c) . . . par un membre de votre famille autre que votre père ou votre mère

	oui %	non %
Maltraitée par père	34,2	65,8
Maltraitée par mère	28,3	71,7
Maltraitée par un membre de la famille	30,6	69,4

Par ailleurs pour près de la moitié des répondantes, la violence en milieu familial était un terrain connu. Les témoignages suivants en font foi:

- 37,2% des répondantes affirment que leur mère était maltraitée physiquement, psychologiquement ou sexuellement par leur père. Quelques répondantes (16,5%), bien qu'incertaines, n'excluaient pas la possibilité que leur père ait été violent avec leur mère. Ce taux d'incertitude est à considérer car il peut être l'indicateur d'un soupçon bien fondé; la violence n'est pas catégoriquement écartée mais laissée en suspens (tableau 20);

Tableau 20
(Question E-1)
À votre connaissance, votre mère a-t-elle déjà été maltraitée physiquement, psychologiquement, ou sexuellement par son conjoint?

	%
oui	37,2
non	46,4
incertaine	16,5

- 34,2% des répondantes ont dit avoir elles-mêmes été victimes des accès de colère et de violence de leur père; quelques-unes ont aussi signalé que leurs frères (22,5%) et soeurs (19,5%) écopaient à leur tour de la violence du père (tableaux 19-21-22);

Tableau 21
(Question E-5)
Votre (vos) soeur(s) était(ent)-elle(s) maltraitée(s) physiquement ou psychologiquement. . .
a) . . . par votre père
b) . . . par votre mère
c) . . . par un membre de votre famille autre que votre père ou votre mère

	oui %	non %	incertaine %
Maltraitée(s) par père	19,5	71,0	9,5
Maltraitée(s) par mère	13,0	77,4	9,6
Maltraitée(s) par un membre de la famille	12,3	77,3	10,4

Tableau 22
(Question E-7)
Votre (vos) frère(s) était(ent)-il(s) maltraité(s) physiquement ou psychologiquement. . .
a) . . . par votre père
b) . . . par votre mère
c) . . . par un membre de la famille autre que votre père ou votre mère

	oui %	non %	incertaine %
Maltraité(s) par le père	22,5	72,7	4,8
Maltraité(s) par la mère	14,1	81,1	4,8
Maltraité(s) par un autre membre de la famille	6,6	79,8	13,6

- dans 28,3% des cas, les répondantes ont dit avoir été maltraitées par leur mère. Quelques-unes ont aussi déclaré que leur père était maltraité physiquement ou psychologiquement par leur mère (11,1%) tout comme leurs frères (14,1%) et soeurs (13%) (tableaux 19-21-22-23);

Tableau 23
(Question E-2)
À votre connaissance, votre père a-t-il été maltraité physiquement,
psychologiquement, ou sexuellement par sa conjointe?

	%
oui	11,1
non	70,5
incertaine	18,4

- la violence vécue par les répondantes dans leur enfance était dans certains cas exercée par un membre de la famille autre que le père ou la mère (30,6%). Il s'agira, en l'occurrence le plus souvent d'un frère ou d'un oncle.

En résumé, l'affirmation selon laquelle les femmes violentées par leur conjoint auraient nécessairement ou presque à coups sûrs, été violentées, enfants, dans leur famille, n'est pas irréfutable. Il s'avert que dans le cas présent, un nombre considérable de répondantes n'ont pas été maltraitées par un membre de leur famille et n'étaient pas non plus issues d'un milieu familial violent. Par ailleurs, quelques unes ont été, dans leur enfance, témoins ou victimes de situations violentes dans leur famille.

Parmi les situations violentes vécues par les répondantes dans leur cadre familial, figure un taux déconcertant d'agressions sexuelles incestueuses qui mérite d'être considéré.

4.2 Inceste

Il est nécessaire avant d'aborder les données compilées sur l'inceste dans cette étude, de préciser le sens dans lequel il a été convenu d'envisager cette dimension. En effet, dépendant de la définition dont on se sert pour circonscrire son incidence, le phénomène de l'inceste prend des proportions différentes.

Les articles 150 et 153 du Code criminel prévoient les définitions suivantes relativement aux "rapports sexuels" illicites dans un contexte familial:

"article 150: (1) [Inceste] Commet un inceste, quiconque sachant qu'une autre personne est, par les liens du sang, son père ou sa mère, son enfant, son frère, sa soeur, son grand-père, sa grand-mère, son petit fils ou sa petite fille, selon le cas, a des rapports sexuels avec cette personne.

(2) [Peine] Quiconque commet un inceste est coupable d'un acte criminel et passible d'un emprisonnement de quatorze ans."

"article 1531. Est coupable d'un acte criminel et passible d'un emprisonnement de (2) ans, toute personne du sexe masculin qui:
a) a des rapports sexuels illicites avec sa belle-fille par remariage, sa fille adoptive ou sa pupille..."

Parallèlement à cette définition législative énoncée par le code criminel, il existe une "définition clinique" qui élargit les paramètres d'incidence de l'inceste. Cette seconde définition applique l'inceste aussi "aux personnes entre lesquelles il existe un lien de responsabilité parentale et familiale. Ainsi, les cliniciens considèrent comme incestueuse une activité sexuelle entre un enfant et son beau-père ou sa belle-mère, entre un enfant et le compagnon (concubin,e) de longue date d'un de ses parents, entre un enfant et son frère ou sa soeur aîné(e) représentant le père ou la mère pour des enfants plus jeunes, entre un enfant et un membre de la parenté ou une connaissance de la famille jouant effectivement le rôle de parent dans une unité familiale. De plus, la définition clinique élargit à toute activité à caractère sexuel le sens des termes "rapports sexuels" que la jurisprudence limite à la pénétration vaginale. Aux yeux des cliniciens, quelles que soient ces activités, leur caractère sexuel et le lien entre les personnes en font une relation incestueuse entraînant des conséquences psychologiques dommageables pour la personne utilisée comme objet sexuel principalement quand il s'agit d'un enfant." (Messier, Comité de Protection de la Jeunesse, 1987).

Dans la présente étude, c'est à la définition élargie de l'inceste qu'il est fait référence. Sur cette base, 137 femmes de l'étude, soit 51,9% des répondantes, ont affirmé avoir été victimes d'inceste (tableau 24). Elles ont été outragées sexuellement par différentes personnes membres ou proches de la famille.

Tableau 24
(Question E-4)
Lorsque vous étiez jeune (avant 18 ans) avez-vous été victime d'inceste. . .

	Fréquence	%
a) Par le père	36	13,6
b) Par la mère	5	1,9
c) Par un autre membre de la famille	96	36,4
total	137	51,9%

Tableau 24 (suite)

c). 1 Par un autre membre de la famille	Fréquence	%
oncles	30	31,2
plusieurs personnes *	26	27,1
frères	21	21,9
cousins	8	8,3
foyer nourricier	4	4,2
ami de la famille	3	3,1
grand-père	2	2,1
beau-frère	2	2,1
total	96	100,0

Les statistiques sur l'inceste, telles que compilées dans cette étude, révèlent que parmi les répondantes victimes d'inceste, elles sont plus nombreuses à avoir été agressées par un parent ou un ami de la famille, autre que le père ou la mère (37,5%). De ces personnes les répondantes ont signalé le plus souvent un oncle (31,2%) ou un frère (21,9%) ou plus d'une personne (inceste multiple) d'une même famille - de 2 à 4 personnes pouvant inclure frères, cousins, oncles, beaux-pères, grands-pères, soeurs, etc. - (27,1%). L'inceste père/fille a été déclaré par 13,6% des femmes de l'étude et mère/fille à 1,9%. Quelques femmes ont dit avoir été agressées sexuellement par des parents en foyer nourricier ou par des proches de cette famille (14%).

Plus d'un enfant sont susceptibles d'être victimes d'inceste dans une même famille. Les répondantes ont dit soupçonner ou savoir que leur(s) soeur(s) (23%), ou à un pourcentage nettement moins élevé, leur(s) frère(s) (2,6%) subissaient aussi des agressions sexuelles par un ou plusieurs parents et proches de la famille (oncle, frère, père, etc.) (tableaux 25-26).

* - "plusieurs personnes" implique de 2 à 4 personnes parmi les suivantes: frère, soeur, cousin(e), oncle, tante, grand-père, beau-père, tuteur, beau-frère.

Tableau 25
(Question E-6)

Votre (vos) soeur(s) a-t-elle (ont-elles) été victime(s) d'inceste . . .
 a) . . . par votre père
 b) . . . par votre mère
 c) . . . par un membre de la famille autre que votre père
 ou votre mère

	oui %	non %	incertaine %
Victime d'inceste par père	7,3	82,8	9,9
Victime d'inceste par mère	0,9	94,7	4,4
Victime d'inceste par un autre membre de la famille	14,8	69,1	16,1

Tableau 26
(Question E-8)

Votre (vos) frère(s) a-t-il (ont-ils) été victime(s) d'inceste. . .
 a) . . . par votre père
 b) . . . par votre mère
 c) . . . par un autre membre de la famille

	oui %	non %	incertaine %
Victime d'inceste par le père	0,4	94,3	5,3
Victime d'inceste par la mère	0,4	95,1	4,5
Victime d'inceste par un autre membre de la famille	1,8	82,1	16,1

4.3 Apprentissage de la sexualité avant dix-huit ans, chez les répondantes

Il ressort des témoignages reçus que la sexualité était un sujet peu abordé dans la famille des répondantes: on en parlait rarement (33,7%) ou pratiquement jamais (60,6%) (tableau 27).

Tableau 27
(Question F-1)
Lorsque vous étiez jeune (avant 18 ans), la sexualité était un sujet dont vous parliez...

	%
souvent	5,7
à l'occasion	9,8
rarement	23,9
jamais	60,6
total	100,0

Les femmes de l'étude rapportent qu'en dehors du contexte familial, elles ont bien souvent vécu des expériences sexuelles difficiles dans leur jeunesse. Leurs premiers contacts sexuels (mis à part l'inceste pour celles qui en étaient victimes) avec soit des jeunes de leur âge, des copains ou des amis, n'étaient pas toujours désirés par elles, mais leur ont été dans certains cas imposés (68,5%). De ces femmes, la majorité (81,5%) dit n'avoir jamais parlé de ces situations lorsqu'elles les ont vécues (tableaux 28-29).

Tableau 28
(Question F-2)
Lorsque vous étiez jeune, (avant 18 ans), les contacts sexuels que vous avez eu avec des amis (chums) étaient la plupart du temps...

	%
désirés	31,5
imposés	23,3
désirés dans certains cas, imposés dans d'autres	45,2
total	100,0

Tableau 29
(Question F-3)
Si vous avez eu des contacts sexuels imposés par des amis (chums),
lorsque vous étiez jeune, en avez-vous parlé à quelqu'un?

oui	18,5
non	81,5
total	100,0

4.4 Données sur la situation familiale des conjoints relativement à la violence

Un certain nombre d'informations ont été recueillies auprès des répondantes sur le passé familial de leur conjoint ou partenaire, en termes d'antécédents de violence. Selon près de la moitié des répondantes (48,8%), des épisodes de violence psychologique, physique ou sexuelle étaient advenus dans la famille du conjoint. Là-dessus, d'autres répondantes demeurent incertaines (26%) (tableau 30).

Aux dires d'un certain nombre de femmes, leur conjoint avait été malmené par son père (36,8%), dans certains cas par sa mère (23,3%) ou encore par un autre membre de sa famille (10,6%) (tableau 31).

Tableau 30
(Question E-9)
À votre connaissance, y avait-il de la violence physique
psychologique, ou sexuelle dans la famille de votre conjoint?

	%
oui	48,8
non	25,2
incertaine	26,0
total	100,0

Tableau 31
(Question E-10)
**À votre connaissance, votre conjoint a-t-il été maltraité
physiquement ou psychologiquement. . .**
a) . . . par son père
b) . . . par sa mère
c) . . . par un membre de sa famille autre que son père ou sa mère.

	oui %	non %	incertaine %
Maltraité par le père	36,8	41,1	22,1
Maltraité par la mère	23,3	53,9	22,9
Maltraité par un autre membre de la famille	10,1	55,8	34,1

En résumé, le constat majeur est que sur 264 hommes violents, à prime abord environ les trois quarts auraient été victimes ou témoins de situations violentes dans leur famille.

4.5 Inceste

Relativement à l'inceste, quelques rares répondantes étaient en mesure d'affirmer que leur conjoint avait été agressé sexuellement par son père (1,5%) ou par sa mère (0,4%) ou par toute autre personne de sa famille (5,1%). La majorité des répondantes réfutait cette possibilité. (tableau 32)

Tableau 32
(Question E-11)
À votre connaissance, votre conjoint a-t-il été victime d'inceste. . .
a) . . . par son père
b) . . . par sa mère
c) . . . par un membre de sa famille autre que son père ou sa mère.

	oui %	non %	incertaine %
Victime d'inceste par le père	1,5	81,4	17,1
Victime d'inceste par la mère	0,4	82,5	17,1
Victime d'inceste par un autre membre de la famille	5,1	70,8	24,1

Un dernier constat concernant les conjoints des répondantes, 43% de ceux ayant vécu, dans leur enfance, des épisodes violents à l'intérieur du cadre familial, utiliseraient cet argument pour justifier leur comportement violent (tableau 33).

Tableau 33
(Question E-12)
Si votre conjoint a été maltraité dans son enfance (physiquement, psychologiquement, sexuellement) utilisait-il cet argument pour expliquer son comportement violent envers vous?

	%
oui	42,9
non	57,1
total	100,0

4.6 Interprétation

Il est notable, relativement à la violence vécue par les femmes dans leur enfance, que l'inceste ou les attentats sexuels adviennent plus fréquemment que d'autres formes de sévices physiques. Il ressort également que les filles sont plus susceptibles d'être agressées que les garçons, dans les familles où l'inceste se produit. Ces constats réitérent les conclusions apportées à ce propos aux États-Unis par la U.S. National Conference on Child Abuse.

La Statistique canadienne sur l'inceste portait, en 1984, à 16% le pourcentage des filles agressées sexuellement par un membre de leur famille. Cette donnée tient compte du phénomène à partir de la définition du Code criminel qui restreint l'inceste aux rapports sexuels impliquant des personnes liées, dans une même famille, par consanguinité. La présente étude, à partir d'une considération plus large de l'inceste - où, au-delà de toute consanguinité, sont d'abord considérés le rôle ou le rapport parental entre l'agresseur et la victime - donne un tableau sérieusement alarmant de la situation vécue par les répondantes: 51,9% d'entre elles ont été assaillies ou exploitées sexuellement par un membre ou un proche de leur famille.

"Si l'inceste est un viol, c'est encore plus un vol. On a volé à ces enfants le droit à l'épanouissement..." (Ghislain Fortin, in Chatelaine, 1984).

En examinant de près les conséquences désastreuses de l'inceste sur l'enfant et son évolution, peu importe l'âge auquel il est agressé - avant, pendant ou après l'adolescence - on est saisi d'effroi. Les rapports sur l'inceste font état chez les victimes de dommages psychologiques et émotifs importants. Réduites à l'état d'objet sexuel, leur image d'elles-mêmes est dégradée. Elles peuvent en venir à l'auto-destruction ou au suicide. Le traumatisme est profond car elles sont aux prises avec la haine et la confusion qu'elles éprouvent face à l'agresseur qui, étant un membre de leur famille, devrait normalement leur inspirer confiance, respect, sécurité et affection. Paralysées par la peur et la honte, elles peuvent éprouver un sentiment atroce de culpabilité. Elles sont

baillonnées sous la consigne du silence qui leur est imposée à coups de menaces, de chantage ou d'incompréhension.

Les réponses des répondantes mettent en relief la proportion considérable des cas d'inceste impliquant un oncle comme agresseur. Or, dans les moeurs québécoises, la dénomination parentale "mon oncle" est couramment utilisée pour introduire un proche de la famille à l'enfant qui reconnaît, par le fait même, en cette personne une figure parentale méritant considération, confiance, respect. Qu'il y ait consanguinité ou pas, lorsque ce rapport privilégié est exploité, voire même sexualisé, par l'adulte au détriment de l'enfant dont il fait sa victime, la dynamique psychologique, les contraintes liées au dévoilement de ces agressions à caractère sexuel advenues dans un contexte familial, tout comme le rapport de force en présence, sont également néfastes et graves.

Dans ces circonstances, l'intégrité sexuelle de ces enfants appelées à devenir des femmes, tout comme leur vision de la sexualité et de l'amour sont gravement entachés. Une répondante sur deux aura eu à composer avec cette dure réalité, sans jamais peut-être venir à bout des conséquences.

Les victimes d'inceste ne sont pas plus enclines que les autres femmes, ou prédisposées, à être violentées plus tard par un conjoint. Ce vécu risque d'intervenir, par ailleurs, à l'échelle du seuil de tolérance de ces femmes et dans la façon dont elles transigent avec la violence qui leur est faite.

Inceste ou pas, de toutes parts les femmes feront un apprentissage problématique de la sexualité. Sept répondantes sur dix ont subi des rapports sexuels imposés, avant dix-huit ans. La majorité n'aura pas trouvé dans la famille l'ouverture nécessaire au dialogue, à l'échange, à l'éducation ou à un minimum d'information sur la sexualité. Les expériences malheureuses sont vécues dans le mutisme et la confusion, sans le support nécessaire pour combattre le dilemme qui s'en suit.

La parole est aux femmes:

"Je crois que lorsque tu es victime de violence sexuelle, il n'y a pas de mots pour exprimer ce que tu ressens. C'est peut-être pour ça que si peu de femmes en parlent. C'est difficile d'exprimer le mal qui nous ronge à l'intérieur de nous. . ."

"La nuit je me sentais terrorisée. . ."

"J'en parlais mais personne ne le croyait dans ma famille. . ."

"J'aimerais savoir s'il est normal pour un homme d'exiger que sa femme le regarde se masturber et ce, deux à trois fois par jour? ..."

5. Opinions et préjugés

Les opinions les plus courantes véhiculent une somme de préjugés sexistes relativement à la sexualité ou sur la problématique des femmes violentées par leur conjoint. Jusqu'où les femmes adhèrent-elles à ces préjugés? Il s'est avéré intéressant de le vérifier.

La section D du questionnaire proposait une série d'opinions pouvant être regroupées sous deux catégories: caractérisation de la violence conjugale et normes sexistes sur la sexualité. Les répondantes étaient invitées à indiquer leur niveau d'accord ou de désaccord sur les propos énoncés.

Voici, regroupés, les énoncés sur lesquels elles devaient se prononcer en accord ou en désaccord:

1 - Caractérisation de la violence conjugale

"Les hommes sont violents de nature. . ."

"Lorsqu'un homme prend sa conjointe de force, c'est un viol. . ."

"Lorsqu'un homme maltraite sexuellement sa conjointe, c'est un crime. . ."

"Un homme peut avoir de bonnes raisons de battre sa conjointe. . ."

"Un homme peut aimer sa conjointe même s'il la bat. . ."

2 - Normes sexistes sur la sexualité

"Un homme peut exiger tout ce qu'il veut de sa conjointe en ce qui concerne leurs rapports sexuels. . ."

"Cela fait partie du devoir conjugal d'une femme de dire oui aux demandes sexuelles de son conjoint. . ."

"Il est normal que ce soit l'homme qui prenne les initiatives lors des rapports sexuels. . ."

"Un homme viril est un homme agressif sexuellement. . ."

"Un homme excité sexuellement a nécessairement besoin d'une pénétration et d'éjaculer pour se calmer. . ."

Résultats:

L'ensemble des répondantes (tableau 34) adjuge presque unanimement un caractère criminel aux agressions sexuelles. Elles abondent dans le sens où prendre sa conjointe de force est un viol (94,5%), maltraiter sa conjointe sexuellement constitue un acte criminel (89,4%), battre sa femme est injustifiable (92,2%).

Les opinions sont nettement partagées relativement au stéréotype voulant que les hommes soient "violents de nature"; 50,4% sont en accord et 49,6% en désaccord.

Quant à l'assertion qu'un homme "peut aimer sa femme même s'il la bat", bien que la majorité des répondantes l'ait rejetée, 30,2% en sont convaincues.

Tableau 34
(Question D-1)
Voici une série d'opinions qu'on entend souvent. Etes-vous
en accord ou en désaccord avec chacune de ces opinions?

	En accord ¹ %	En désaccord ² %
Les hommes sont violents de nature	50,4	49,6
Lorsqu'un homme prend sa conjointe de force c'est un viol	94,5	5,5
Un homme peut exiger ce qu'il veut de sa conjointe en ce qui concerne leurs rapports sexuels	19,3	80,7
Lorsqu'un homme maltraite sexuellement sa conjointe c'est un crime	89,4	10,6
Cela fait partie du devoir conjugal d'une femme de dire oui aux demandes sexuelles de son conjoint	15,4	84,6
Il est normal que ce soit l'homme qui prenne les initiatives lors des rapports sexuels	12,4	87,6
Un homme peut avoir de bonnes raisons de battre sa conjointe	7,8	92,2
Un homme viril est un homme agressif sexuellement	18,5	81,5
Un homme excité sexuellement a nécessairement besoin d'une pénétration et d'éjaculer pour se calmer	29,6	70,4
Un homme peut aimer sa conjointe même s'il la bat	30,2	69,8

Du point de vue des normes sexistes sur la sexualité, les répondantes ne reconnaissent pas aux hommes le droit d'imposer aux femmes leurs exigences sexuelles (80,7%). Elles n'accueillent pas favorablement non plus le concept traditionnel du "devoir conjugal", par lequel une femme serait tenue de dire oui aux demandes sexuelles de son conjoint (84,6%). À l'équation homme viril/homme agressif sexuellement les répondantes opposent, là encore, une franche résistance et sont en désaccord (81,5%). Elles ne sont pas d'avis non plus qu'il revient strictement aux hommes de prendre des initiatives lors des

¹ - catégories regroupées; complètement en accord et plutôt en accord.

² - catégories regroupées; plutôt en désaccord et complètement en désaccord

rapports sexuels (87,6%). Tout comme elles refusent en grand nombre l'idée que le besoin d'une pénétration ou d'éjaculer soit impérieux pour un homme excité sexuellement (70,4%).

Sur toutes ces positions, aucune différence significative n'est apparue entre celles des femmes ayant été maltraitées sexuellement par leur conjoint et celles qui ne l'ont pas été (tableau 35).

Tableau 35
(Questions D-1 et H-2)
D-1: Voici une série d'opinions qu'on entend souvent. Etes-vous personnellement en accord ou en désaccord avec chacune de ces opinions?
H-2: Votre conjoint vous a-t-il déjà maltraitée sexuellement?

		Femmes maltraitées sexuellement ³ %	Femmes non-mal- traitées sexuellement %
Les hommes sont violents de nature	en accord ¹	55,4	45,8
	en désaccord ²	44,6	54,2
	total	100,0	100,0
		$\chi^2 = 1,9377, d l = 1, p < 0,16^*$	
Lorsqu'un homme prend sa conjointe de force c'est un viol	en accord	95,1	93,8
	en désaccord	4,9	6,2
	total	100,0	100,0
		$\chi^2 = 0,0234, d l = 1, p < 0,88^*$	
Un homme peut exiger ce qu'il veut de sa conjointe en ce qui concerne leurs rapports sexuels	en accord	20,5	18,2
	en désaccord	79,5	81,8
	total	100,0	100,0
		$\chi^2 = 0,0943, d l = 1, p < 0,76^*$	
Lorsqu'un homme maltraite sexuellement sa conjointe c'est un crime	en accord	89,3	89,1
	en désaccord	10,7	10,9
	total	100,0	100,0
		$\chi^2 = 0,0000, d l = 1, p < 1,00^*$	

¹ - catégories regroupées: complètement en accord et plutôt en accord

² - catégories regroupées: plutôt en désaccord et complètement en désaccord

³ - catégories regroupées: très souvent, souvent et parfois

* - différence non-significative

Tableau 35 (suite)

Cela fait partie du devoir conjugal d'une femme de dire oui aux demandes sexuelles de son conjoint			
	en accord	15,4	15,3
	en désaccord	84,6	84,7
	total	100,0	100,0
$x^2 = 0,0009, d l = 1, p < 1,00 *$			
Il est normal que ce soit l'homme qui prenne les initiatives lors des rapports sexuels			
	en accord	14,6	10,9
	en désaccord	85,4	89,1
	total	100,0	100,0
$x^2 = 0,5069, d l = 1, p < 0,48 *$			
Un homme peut avoir de bonnes raisons de battre sa conjointe			
	en accord	05,7	10,1
	en désaccord	94,3	89,9
	total	100,0	100,0
$x^2 = 1,0729, d l = 1, p < 0,30 *$			
Un homme viril est un homme agressif sexuellement			
	en accord	19,7	15,9
	en désaccord	80,3	84,1
	total	100,0	100,0
$x^2 = 0,3652, d l = 1, p < 0,55 *$			
Un homme excité sexuellement a nécessairement besoin d'une pénétration et d'éjaculer pour se calmer			
	en accord	32,5	27,1
	en désaccord	67,5	72,9
	total	100,0	100,0
$x^2 = 0,6358, d l = 1, p < 0,42 *$			
Un homme peut aimer sa conjointe même s'il la bat			
	en accord	27,0	33,1
	en désaccord	73,0	66,9
	total	100,0	100,0
$x^2 = 0,8050, d l = 1, p < 0,37 *$			

5.1 Interprétation

Au chapitre des préjugés et des valeurs sexistes, couramment intégrés à la dynamique des rapports entre les hommes et les femmes, et colportés sur la sexualité, les répondantes ont affiché un point de vue qui dénote une prise de conscience importante. Presque toutes reconnaissent la violence et les agressions sexuelles en milieu conjugal comme autant de gestes répréhensibles qu'il faut condamner socialement, au même titre que tout autre acte criminel. Cette position exprimée presque à l'unanimité par les femmes de l'étude est le signe d'une époque labourée à différents niveaux par le

mouvement des femmes et par la réflexion féministe qui, à bien des égards, aura agi sur les mentalités. Il y a à peine vingt ans, on faisait davantage de compromis sur la violence et les agressions sexuelles auxquelles les femmes sont en butte même dans leurs rapports les plus intimes. Les mailles du tabou sur la sexualité étaient plus serrées à l'époque. L'Église prônait la procréation comme unique finalité de l'acte sexuel. Les femmes, héritières de la fonction de procréatrice, devaient s'exécuter sexuellement et en tout, au bon vouloir de leur conjoint, sous la dictée du devoir conjugal. La résignation élevée au rang de la vertu, outrages, humiliations et frustrations s'encaissaient à mots couverts.

Si la violence sexuelle envers les femmes est encore monnaie courante, les femmes aujourd'hui sont en mesure de la sanctionner de façon plus nette. Ne plus reconnaître de légitimité au comportement violent des hommes à l'endroit des femmes constitue le premier jalon de cette prise de conscience mobilisatrice qui permet aux femmes violentées d'agir pour se soustraire à la violence. Si les circonstances découlant de la violence peuvent freiner à plus ou moins long terme cette mobilisation, si le sentiment d'impuissance et la peur amènent des femmes à subir ces agressions, un fait demeure certain: elles n'acceptent pas comme lot existentiel d'être maltraitées.

Les stéréotypes sexuels ont par contre la peau dure. La croyance, chez la moitié des répondantes, est encore au comportement violent comme attribut naturel des hommes ("Les hommes sont violents de nature. . ."). Ne valorise-t-on pas encore aujourd'hui, et massivement dans les médias, l'agressivité, pour ne pas dire la brutalité, comme qualités intrinsèques des individus de sexe masculin?

Le tiers des répondantes estime qu'un homme qui bat sa femme peut aussi l'aimer. N'est-ce pas le discours sur la passion qui transparait? Ne dit-on pas par exemple des femmes assassinées par leur conjoint qu'il s'agit de "crimes passionnels"? Lorsque la passion peut à ce point justifier les moyens, on court le risque d'en faire une arme dangereuse. L'amour décodé en mélodrame fait aussi partie du cycle de la violence: au moment où l'agresseur repentant jure de ne plus recommencer en affirmant amour et multiples promesses pour un avenir meilleur, au moment aussi où la victime choisit d'y croire dans l'espoir d'y arriver à cet avenir meilleur.

La parole est aux femmes:

"Quand j'avais mes menstruations, il disait que c'était normal que je le fasse buccal pour ses besoins. . ."

"J'avais peur que les gens à qui j'en aurais parlé me dise que c'était normal. . ."

"J'aimerais qu'on m'explique comment se vit une belle sexualité, une sexualité saine ? . . ."

"Je croyais que j'étais obligée de le faire. Je pleurais souvent car cela faisait tellement mal. . ."

6. Violence sexuelle

6.1 Proportion du phénomène

L'incidence de la violence sexuelle a pu être observée à partir de 3 questions amenées graduellement dans le questionnaire. (H-2,H-7,H-9)

Cette procédure aura permis un constat majeur: au fur et à mesure que la violence et les agressions à caractère sexuel étaient dévoilées et identifiées dans le questionnaire - en terme de manifestations et d'effets précis - les femmes semblaient davantage sensibilisées au contexte de l'agression et étaient beaucoup plus en mesure de retracer leur propre expérience de la violence sexuelle. Le questionnaire marquait en quelque sorte un point d'efficacité en formulant des exemples d'agressions à caractère sexuel dûment précisés par "être forcée de. . .". Le nombre de répondantes affirmant avoir été violentées sexuellement par leur conjoint est passé ainsi de 46,6% (question H-2), à 52,7% (question H-7) à 83% (question H-9).

Ces résultats statistiques procèdent de l'observation suivante:

- dans un premier temps (question H-2), il était demandé aux répondantes si elles avaient déjà été "maltraitées sexuellement" par leur conjoint. À ce concept général, sans qu'aucune manifestation d'agression à caractère sexuel ne soit spécifiée à ce stade, 123 femmes ont répondu par l'affirmative (46,6%) (voir tableau 38).
- dans un deuxième temps, après un survol de différentes formes ou manifestations de violence sexuelle (H-3, H-4, H-5) ainsi que de ses effets immédiats (H-6), la question suivante (H-7) s'adressait aux répondantes en ces termes: Si vous avez été "maltraitée sexuellement par votre conjoint, depuis combien de temps ces comportements ont-ils commencé?" À quoi 139 femmes ont répondu (52,7%), indiquant ainsi qu'elles avaient été violentées sexuellement par leur conjoint (voir tableau 47);
- finalement, il était demandé aux répondantes de spécifier si elles avaient déjà parlé de la violence sexuelle vécue avec ce conjoint (H-9). Seulement 17% des répondantes ont signalé que cette question ne s'appliquait pas à elles, 219 femmes (83%) y ont répondu (voir tableau 48).

6.2 Manifestations de violence sexuelle

La violence sexuelle se révèle sous plusieurs formes, quelques unes plus insidieuses que d'autres. Les éléments rapportés par l'ensemble des

répondantes (264 femmes) auront permis d'en délimiter l'horizon de façon plus nette.

Lorsqu'elles qualifient la sexualité vécue avec leur conjoint, les répondantes font un bilan qui, pour la majorité d'entre elles, tend vers une grande insatisfaction. En effet, pour plusieurs répondantes (66,3%), les rapports sexuels avec ce conjoint n'étaient "jamais" ou "seulement parfois" des moments particuliers de tendresse ou de rapprochement. Plus de la moitié des femmes (61%) attestent d'une sexualité faite de moments douloureux et humiliants. Elles sont nombreuses aussi (65,1%) à indiquer que leur sexualité avec leur conjoint était chargée d'angoisse et d'inquiétude. De plus, trois quarts des répondantes (75,4%) ont signalé que les rapports sexuels avec ce conjoint constituaient un moyen d' "avoir la paix". Pour plus de la majorité des répondantes (63,7%) il ne s'agissait pas de moments qu'elles aimaient (tableau 36).

Tableau 36
(Question F-4)
Pour vous, les rapports sexuels que vous aviez avec
votre conjoint étaient...

	Toujours %	Souvent %	Parfois %	Jamais %
... des moments particuliers de tendresse et de rapprochement	9,2	17,9	55,8	17,1
... des moments douloureux et humiliants	10,2	32,2	25,8	31,8
... des moments que vous aimez	10,3	17,6	55,4	16,7
... des moments d'angoisse et d'inquiétude	13,7	32,0	27,8	26,5
... une façon d'avoir la paix	19,0	33,3	29,6	18,1

Les circonstances qui sous-tendent un tel vécu de la sexualité chez ces femmes ont été explorées.

Des rapports sexuels imposés par leur conjoint

Durant la dernière année de vie commune ou de relation avec leur conjoint, pour 83,7% des répondantes les rapports sexuels leur étaient imposés par celui-ci (tableau 37).

Tableau 37
(Question F-5)
Au cours de la dernière année, en général, les rapports sexuels
vous étaient imposés par votre conjoint...

	%
Toujours	23,6
Souvent	34,9
Parfois	25,2
Jamais	16,3
total	100,00

Sexualité du conjoint attisée par la violence

75,7% des femmes ont témoigné que leur conjoint manifestait le désir de rapports sexuels après les avoir battues ou injuriées. Dans ces mêmes conditions, plus de la moitié des femmes (53%) étaient prises de force, violées par le conjoint (tableau 38).

Tableau 38
(Questions H-2, H-3, H-4)

	oui %	non %	refus de répondre %
H-2: Votre conjoint vous a-t-il déjà maltraitée sexuellement.	46,6	51,1	2,3
H-3: Après vous avoir battue ou maltraitée verbalement, il arrivait que votre conjoint vous manifeste le désir d'avoir des rapports sexuels.	75,7	22,0	2,3
H-4: Après vous avoir battue ou maltraitée verbalement, il arrivait que votre conjoint vous prenne de force.	53,0	45,1	1,9

De façon significative, parmi toutes celles qui ont déclaré précédemment que les rapports sexuels avec leur conjoint constituaient pour elles "une façon d'avoir la paix", un nombre effarant (87,8%) étaient harcelées ou agressées sexuellement après avoir été malmenées ou brutalisées par ce conjoint (tableau 39).

Tableau 39
(Question F-4_e et H₃)

F-4_e : Pour vous, les rapports sexuels que vous aviez avec votre conjoint étaient... une façon d'avoir la paix
H₃ : Après vous avoir battue ou maltraitée verbalement, il arrivait que votre conjoint vous manifeste le désir d'avoir des rapports sexuels.

		Conjoint exprime le désir de rapports sexuels...	
		oui ¹ %	non %
La sexualité est une façon d'avoir la paix	oui ²	87,8	62,0
	non	12,2	38,0
		100,0	100,0
$\chi^2 = 16,3129$, d l = 1, p < 0,0001 *			

Harcèlement, intimidation, brutalité, viol

Au nombre des manifestations de violence sexuelle identifiées dans le questionnaire (tableau 40), les plus reconnues par les répondantes sont les suivantes:

- être forcée d'avoir des rapports sexuels avec lui (61,2%);
- être harcelée sexuellement (58,1%);
- être insultée verbalement pendant un rapport sexuel (39,9%);
- se faire mordre les seins (29,8%);
- être forcée de regarder des revues, vidéos, films ou spectacles de sexe (21,0%);
- être pénétrée de force dans l'anus (17,5%);
- être forcée d'endosser des vêtements transparents ou tout autre accessoire qu'elle ne voulait pas porter (17,1%).

De plus, 30 répondantes ont rajouté, dans leurs propres mots, des situations vécues par elles comme autant de formes de violence et d'atteintes à leur intégrité sexuelle. En voici quelques exemples:

"il filmait l'acte sexuel"
"il exigeait des rapports sexuels quotidiens"
"pénétration dans l'anus avec un objet"
"il m'immobilisait"

¹ - catégories regroupées: très souvent, souvent, rarement

² - catégories regroupées toujours, souvent, parfois

* - différence significative

"il n'était pas très doux"
 "il menaçait de me violer"
 "m'humiliait"
 "objet dans l'anus et dans le vagin"
 "me forçait à prendre des positions"
 "se choquait et me violait"
 "j'étais forcée de le masturber"
 "être forcée au sexe oral"
 "être forcée à des échanges de couple"
 "il me privait de rapports sexuels"

Tableau 40
(Question H-5)
 Voici quelques témoignages de femmes qui ont vécu de la violence sexuelle de la part de leur conjoint, indiquez dans chacun des cas si vous avez aussi vécu de telles situations:

	oui %	non %
a) être forcée d'avoir des rapports sexuels avec lui	61,2	38,8
b) être forcée de se prostituer	2,4	97,6
c) être attachée (ligotée) pendant un rapport sexuel	6,2	43,8
d) être pénétré de force dans l'anus	17,5	82,5
e) être insultée verbalement, traitée de putain, salope, cochonne, etc... pendant un rapport sexuel	39,9	60,1
f) se faire mordre les seins	29,8	70,2
g) être forcée de porter des vêtements transparents ou tout autre vêtement qu'elle ne voulait pas porter	17,1	82,9
h) être forcée d'avoir des rapports sexuels avec d'autres personnes	6,6	93,4
i) être harcelée sexuellement (le conjoint fait des pressions, des menaces ou insiste fortement)	58,1	41,9
j) être forcée de regarder des revues, des magazines, des vidéos, des films ou des spectacles de sexe	21,0	79,0
k) autres	11,4	

Tableau 40 (suite)

(k) autres manifestations

filmer l'acte sexuel
exiger des rapports sexuels quotidiennement
exiger le sexe oral
se faire pénétrer un objet dans l'anus
se faire immobiliser
conjoint pas très doux
conjoint pense à quelqu'un d'autre pendant les rapports sexuels
faire des échanges de couple
être forcée de se masturber devant lui
être privée de rapports sexuels
être forcée de le masturber
être trompée
être menacée de viol
être forcée au voyeurisme
se faire pénétrer un objet dans l'anus et le vagin
être violée après avoir été droguée
prendre des positions non désirées

La parole est aux femmes:

"Je me sens quelques fois anormale de ne pas aimer le sexe. . ."

"Je ne me sentais pas capable d'en parler. J'avais peur d'être juger. . ."

"La peur me rongait et lorsque j'en parlais on ne me croyait pas. . ."

"La femme n'est pas un joujou. Elle a ses goûts, ses besoins, ses sentiments. . ."

"Parfois, on est portée à se culpabiliser, qu'on n'est pas 'normale' dans nos relations sexuelles. . ."

"Quand j'en parlais à certaines personnes, elles me demandaient pourquoi j'endurais ça et me rendaient coupable. On me traitait de folle ou que je devais aimer ça. Alors j'ai arrêté d'en parler et j'endurais. . ."

6.3 Raisons données par le conjoint pour justifier son comportement

Les justifications fournies aux femmes par leur conjoint comme caution aux agressions sexuelles constituent aussi un ensemble d'indices importants sur cette problématique. Tout comme les sévices infligés à la victime, les "raisons" qui les accompagnent défient souvent toute logique. Voici comment, en résumé, les femmes rapportent les propos de leur conjoint (tableau 41):

"il disait que c'était normal dans un couple"
"il ne se souvenait plus"
"c'était lui le boss"
"il ne donnait aucune raison"
"tout le monde le fait"
"il était jaloux"
"l'alcool, la jalousie"
"il était en manque"
"il disait qu'il avait un problème"
"ça lui venait de son enfance"
"il n'rait"
"il disait qu'il aimait faire souffrir"
"il disait qu'il ne m'aimait plus"
"il fallait qu'il compense"
"ça le calmait"
"il menaçait d'aller ailleurs"
"il disait qu'il ne faisait pas exprès"
"il se sentait impuissant"

Tableau 41
(Question H-8)
Quelle(s) raison(s) votre conjoint donnait-il pour expliquer ces
comportements sexuels violents?

	%
C'est normal dans un couple	23,5
Aucune raison	14,6
Je le lui devais (... car c'est lui le boss)	12,1
Qu'il m'aimait	8,7
Qu'il était jaloux	7,4
La boisson	6,7
Qu'il était en manque	9,0
Que c'est la nature humaine	3,4
Qu'il ne faisait pas exprès	2,7
Il ne se souvenait plus	1,3
Qu'il avait un problème	1,3
La prostitution	1,3
Parce qu'il était impuissant	1,3
Qu'il irait voir ailleurs	1,3
Pour faire comme tout l'monde	0,7
La boisson et la jalousie	0,7

Tableau 41 (suite)

La boisson et l'enfance	0,7
Des mensonges	0,7
Que je me couchais tard	0,7
Qu'il ne m'aimait plus	0,7
Pour compenser	0,7
Que ça le calmait	0,7
total	100,0 n=149

6.4 Effets immédiats

Toutes les fois où elles étaient brutalisées sexuellement par leur conjoint, les répondantes disent avoir éprouvé un sentiment d'humiliation, elles se sentaient dévalorisées et en colère, plusieurs vivaient de l'impuissance ou avaient peur (tableau H-6). Il est à souligner que presque autant de répondantes ont dit avoir été aux prises avec un sentiment de culpabilité après avoir été violentées sexuellement (50,4%), que de répondantes qui ne se sentaient nullement coupable de ce qui leur arrivait (49,6%) (tableau 42).

Tableau 42
(Question H-6)
Lorsque cela se produisait, comment vous sentiez-vous?

	oui %	non %
apeurée	61,7	38,8
coupable	51,4	48,6
dévalorisée	94,9	13,5
en colère	82,6	17,4
humiliée	89,6	10,4
impuissante	87,7	17,3
autres	8,8	

23 répondantes ont tenu à spécifier, une fois de plus dans leurs propres mots, comment elles s'étaient senties:

"Je ne me sentais plus rien"
"écoeurée"
"Je me haïssais"
"J'étais un objet"
"Je me sentais triste"
"J'avais peur"

"Je voulais mourir"
 "sexe oral dégoûtant"
 "Je tolérais"
 "J'étais consciente"

Mais les effets ne s'arrêtent pas là, il y va aussi à moyen terme de la santé des femmes.

6.5 Effets de la violence sexuelle sur la santé des femmes

En général les malaises ou troubles de santé, aux plans physique et psychologique, couramment dépistés chez les femmes victimes de violence sont de l'ordre de symptômes, à divers degrés, de dépression, d'anxiété et de somatisation. L'étude de Kérouac, Taggart et Lescop sur la santé de femmes violentées et de leurs enfants (1986) identifie en plus l'insomnie, la fatigue, les douleurs variées, l'anémie comme étant les problèmes les plus fréquents chez ces femmes.

Dans le cadre de cette étude sur la violence sexuelle, l'aspect de la santé des femmes a aussi été exploré. Les répondantes procédaient par auto-évaluation autour d'une liste de malaises ou problèmes de santé répertoriés à la section C du questionnaire, où elles avaient aussi à indiquer la fréquence de leur consommation de médicaments, de drogue et d'alcool. Les résultats obtenus corroborent les constats de l'étude précitée. Au coeur du climat de tension généré par la violence qu'elles subissaient de leur conjoint, les répondantes rapportent surtout s'être senties nerveuses, anxieuses et déprimées (88,6%), aux prises avec une fatigue chronique (75%), souffrant constamment de troubles de sommeil (74%), de troubles de digestion (64,2%), de maux de tête (62,5%), de douleurs musculaires (54,8%) et de troubles des organes génitaux (25,5%) (tableau 43).

Tableau 43
(Question C-2)
 Lorsque vous viviez dans un climat de violence et de tension
 avec votre conjoint, vous est-il arrivé
 d'éprouver les malaises suivants et à quelle fréquence?

	Très souvent	Occasionnellement
	Régulièrement	Jamais
	%	%
a) Troubles de digestion	64,2	35,8
b) Troubles du sommeil	74,8	25,2
c) Maux de tête	62,5	37,5
d) Troubles des organes génitaux	25,5	74,5
e) Douleurs musculaires	54,8	45,2
f) Fatigue chronique	75,0	25,0
g) Se sentir nerveuse, anxieuse déprimée, avoir constamment le goût de pleurer	88,6	11,4

En ce qui a trait à la consommation de médicaments, de drogue et d'alcool, il s'est avéré que 22,7% des répondantes faisaient régulièrement usage de calmants ou de stimulants, et qu'à 95,8% elles ne consommaient ni drogue, ni alcool. (tableau 44)

Tableau 44
(Question C-3, C-4, C-5)
C-3 Prenez-vous des calmants, des somnifères, ou des stimulants?
C-4 Consommiez-vous de l'alcool?
C-5 Prenez-vous de la drogue?

	Très souvent régulièrement %	Occasionnellement jamais %
Calmants, stimulants, etc.	22,4	77,8
Alcool	4,3	95,7
Drogue	4,2	95,8

La comparaison entre la fréquence des malaises déclarés chez les répondantes ayant été violentées sexuellement par leur conjoint et chez celles qui ne l'étaient pas démontre de façon significative que toutes celles qui avaient subi des agressions à caractère sexuel étaient davantage sujettes aux troubles de sommeil, aux maux de tête, aux problèmes d'ordre gynécologique, aux douleurs musculaires et à la fatigue chronique (tableau 45).

Tableau 45
(Questions C-2 et H-2)
C-2: Lorsque vous viviez dans un climat de violence et de tension
avec votre conjoint, vous est-il arrivé
d'éprouver les malaises suivants?
H-2: Votre conjoint vous a-t-il déjà maltraitée sexuellement...

		Femmes maltraitées ¹ sexuellement %	Femmes non-maltraitées sexuellement %
Troubles de digestion	oui ¹	72,9	55,0
	non ¹	27,1	45,0
	total	100,0	100,0
$x^2 = 7,4866, d l = 1, p < 0,00^*$			
Troubles de sommeil	oui	80,2	68,0
	non	19,8	31,7
	total	100,0	100,0
$x^2 = 3,8167, d l = 1, p < 0,05^*$			
Maux de tête	oui	70,8	54,8
	non	29,2	45,2
	total	100,0	100,0
$x^2 = 5,5848, d l = 1, p < 0,02^*$			
Troubles des organes génitaux	oui	37,0	12,6
	non	63,0	87,4
	total	100,0	100,0
$x^2 = 16,8060, d l = 1, p < 0,00^*$			
Douleurs musculaires	oui	69,0	41,5
	non	31,0	58,5
	total	100,0	100,0
$x^2 = 16,7132, d l = 1, p < 0,00^*$			
Fatigue chronique	oui	83,3	67,5
	non	16,7	32,5
	total	100,0	100,0
$x^2 = 6,9395, d l = 1, p < 0,00^*$			
Se sentir nerveuse, anxieuse, déprimée	oui	91,8	85,9
	non	8,2	14,1
	total	100,0	100,0

¹ - catégories regroupées.

* - différence significative.

La parole est aux femmes:

"Je t'aime trop, je ne suis pas capable de me contrôler," qu'il me disait. . ."

"Faire l'amour avec une revue à côté, ça l'excitait! . . ."

"Je n'aime pas en parler car c'est quelque chose qui se passait dans nos foyers en privé, c'est gênant d'en parler. . ."

"À un moment donné le sexe oral me dégoutait à un point où je ne pouvais plus manger. . ."

"Je n'étais pas assez chaude avec lui qu'il disait. . ."

6.6 Violence sexuelle du conjoint sur les enfants

Le questionnaire ouvrait une piste sur les agressions sexuelles à l'endroit des enfants, par la question H-1 où il était demandé aux répondantes si, à leur connaissance, leur conjoint avait des attouchements sexuels avec un ou plusieurs de leurs enfants. 79,2% des femmes ont assuré que cela ne s'était jamais produit. Dans 6,8% des cas, ces situations s'étaient produites. 6,4% des femmes n'ont fourni aucune réponse et la question n'était pas applicable pour les autres (7,6%) (tableau 46).

Tableau 46
(Question H-1)
À votre connaissance, votre conjoint a-t-il déjà eu des gestes ou des attouchements sexuels avec un ou plusieurs de vos enfants?

	%
Très souvent	1,1
Souvent	0,8
Rarement	4,9
Jamais	79,2
Refus de répondre	6,4
Ne s'applique pas	7,6

6.7 Durée et dévoilement de la violence sexuelle

Durée

Lorsqu'on leur a demandé combien de temps elles ont été agressées sexuellement dans leur couple, des 139 femmes qui ont répondu à cette question 56,8%, soit plus de la moitié, avaient vécu de telles situations pendant une période s'étalant entre 1 an et 5 ans. Pour les autres, la violence sexuelle aura fait beaucoup plus longtemps partie de leur lot conjugal, pendant 6 à 10 ans (20,9%), 11 à 20 ans (15,8%), 21 à 50 ans (6,5%) (tableau 47).

Tableau 47
(Question H-7)
Si vous avez été maltraitée sexuellement par votre conjoint, depuis combien de temps ces comportements ont-ils commencé?

	%	
entre 1 et 5 ans	56,8	
entre 6 et 10 ans	20,9	
entre 11 et 20 ans	15,8	
entre 21 et 50	6,5	
total	100,0%	N=139

Dévoilement

Combien de femmes violentées sexuellement auront fait le choix d'en parler, combien auront gardé le secret? L'étude a rapporté que 83% des répondantes ont vraisemblablement vécu des agressions à caractère sexuel de la part de leur conjoint. De ce nombre, 49,2% en auront parlé et 25,8% n'y sont pas parvenues avant le moment où nous sommes allées recueillir leurs témoignages. 8% des femmes qui avaient précédemment déclaré, à l'une ou l'autre question se rapportant à la violence sexuelle, qu'elles avaient été agressées sexuellement par leur conjoint, se sont abstenues de répondre sur le dévoilement de cette violence (tableau 48).

Tableau 48
(Question H-9)
Avez-vous déjà parlé de la violence sexuelle que vous avez
vécue avec ce conjoint?

	%
Très souvent	7,6
Souvent	11,7
Rarement	29,7
Jamais	25,8
Refus de répondre	8,0
Ne s'applique pas	17,0

Il est intéressant d'identifier à qui, celles qui ont dévoilé leur situation, se sont adressées. La violence sexuelle demeure largement confinée au privé car au plus fort pourcentage (65,1%) les répondantes ont déclaré avoir d'abord essayé d'en parler avec leur conjoint, soit avec celui-là même qui les maltraitait sexuellement. Lorsqu'elles se sont tournées vers l'extérieur, pour un peu plus de la moitié (56,8%) elles ont abordé leur expérience avec une intervenante d'une maison d'hébergement pour femmes victimes de violence ou avec différentes personnes, dont une amie (50,6%), un(e) professionnel(le) du type médecin, infirmière, travailleuse sociale (45,4%), ou un membre de la famille (34,8%) (tableau 49).

Tableau 49
(Question H-10)
En avez-vous parlé à . . .

	oui %	non %
un membre de votre famille	34,8	65,2
une amie	50,6	49,4
votre conjoint	65,1	34,9
un(e) professionnel(le)	45,4	54,6
une animatrice de la maison	56,8	43,2

Une question, laissée ouverte (sans choix multiple préalable), invitait les femmes qui n'avaient jamais parlé auparavant de la violence sexuelle qui leur a été faite à donner les raisons pour lesquelles elles avaient gardé le tout sous secret. Leurs réponses permettent de bien situer leur vécu. Plusieurs ont dit s'être senties paralysées par la honte à force d'humiliations. Elles vivaient aussi de la culpabilité, de la gêne et se sentaient fortement dévalorisées. L'expression d'un sentiment d'isolement a été plusieurs fois exprimé par des femmes qui, persuadées que la violence sexuelle n'arrivait qu'à elles seules dans leur entourage, vivaient le problème comme étant une difficulté strictement personnelle. Plus d'une fois on a pu lire le commentaire suivant: "*C'était beaucoup trop personnel, j'arrivais pas à en parler. . .*". Il ressort, en plus, des témoignages que ces femmes redoutaient fortement le jugement des autres, la dérision et les reproches. Elles étaient minées par l'appréhension d'être mises à l'écart et par conséquent n'arrivaient pas à vider leur situation. Le besoin de se réfugier dans l'oubli, "*parce que ça fait trop mal d'y penser*", a été d'autre part sans cesse évoqué par les répondantes.

6.8 Interprétation

La violence faite aux femmes en situation conjugale comporte non seulement des agressions sur les plans physique et psychologique mais aussi des atteintes régulières à leur intégrité sexuelle. Ces femmes subissent couramment des agressions à caractère sexuel perpétrées par leur conjoint ou leur partenaire et qui vont du harcèlement, à l'intimidation, à la manipulation, à la brutalité, au viol.

Cette violence sexuelle est insidieuse du fait qu'elle se produit dans ce contexte privé dit conjugal. Plusieurs femmes, bien qu'elles vivent difficilement ces situations, ne reconnaissent leur caractère d'agressions qu'après un exercice de sensibilisation les amenant à isoler différentes manifestations de violence sexuelle ainsi que les répercussions émotives qui les accompagnent.

Le vécu sexuel des femmes victimes de violence est, il va sans dire, entaché d'insatisfaction. Les femmes agressées sexuellement par leur conjoint vivent énormément d'angoisse, d'inquiétude, de ces moments douloureux et humiliants qui affectent grandement leur vie, leur santé physique et psychologique. De plus, elles sont confrontées à l'ambiguïté des situations où, bien souvent, leur conjoint après les avoir malmenées, battues, injurées, réclame une compensation sexuelle à laquelle bon nombre de femmes se prêteront, à contre coeur et à leur détriment, "*pour avoir la paix*". Il arrivera aussi que lorsqu'elles refuseront de céder aux demandes fallacieuses de l'agresseur, ce dernier les prendra de force, par la règle du viol.

Ces hommes qui agressent sexuellement leur femme cherchent sans arrêt à justifier ces agissements en invoquant le plus souvent le droit de disposer de celle-ci à leur guise, de la contrôler ou de la punir. Les excuses régulièrement utilisées par les conjoints violents, toutes les fois où ils ont recours à la

violence, reviennent à la rescousse lorsque les agressions sont manifestées par le biais de la sexualité: l'alcool, l'enfance difficile, la jalousie, la perte de mémoire, les besoins et les impulsions qu'il leur est impossible de refouler, la réponse légitime à la provocation, la normalité (au sens où ils estiment "normal" qu'un homme s'affirme par la violence, impose sa sexualité à une femme et la possède).

Du côté des femmes, la plupart cherchent à y voir clair pour en arriver à un point de résolution du problème, elles tentent alors d'établir un dialogue avec le conjoint pour que cesse la violence par laquelle il agit.

Quelques unes décident aussi de décloisonner leur situation en s'adressant à quelqu'un de l'extérieur, en qui elles investissent toute leur confiance et de qui elles attendent du support.

D'autres, par contre, portent très longtemps seules la douleur et le doute, jusqu'au moment où l'occasion leur est donnée d'en parler. Cette règle du silence a tout son poids, on peut en juger par ce commentaire d'une des répondantes:

". . . Parce que tous ne veulent pas écouter, ils préfèrent ne pas entendre, il faut se taire. Ne nous a t'on pas dit que la parole est d'argent et le silence est d'or. Alors moi je me taisais. Ce qui se passe entre ton mari et toi, tu le gardes, tu te tais. J'ai tellement appris à me taire, comment oser parler aujourd'hui! . . ."

Les femmes violentées par leur conjoint sont aussi tenaillées par la peur et non sans raisons. Elles vivent chaque jour la réalité des repréailles et des menaces d'un homme qui les agresse, qui cherche inlassablement et par tous les moyens à les contrôler, qui épie leur moindre geste ou contact avec l'extérieur. La violence finit par faire partie du quotidien: l'agresseur frappe, bouscule, hausse le ton quand bon lui semble et cette stratégie de la terreur a pour effet de déposséder la victime de ses moyens. Des femmes, dans de telles conditions, en arrivent à assumer l'entière responsabilité de la violence qu'elles subissent et à intégrer le blâme tout comme les justifications produites par le conjoint en guise d'échappatoire. Cette abnégation presque totale d'elles-même a pour résultat d'introduire chez les femmes violentées un sentiment d'impuissance, de culpabilité et voire même une certaine tolérance qui se traduit par la tendance à minimiser les agressions et la portée des gestes de violence à leur endroit.

Au nombre des effets de la violence sexuelle sur les femmes qui en sont victimes. Il faut considérer les retombées désastreuses sur leur santé physique et psychologique: anxiété, dépressions, troubles de digestion, maux de tête, douleurs musculaires, troubles gynécologiques fréquents, les femmes en sont malades. Rien ne sert de mesurer les mots pour le dire il faut d'autant plus agir pour que rapidement et plus nombreuses, les femmes arrivent à se soustraire de ce contexte.

La parole est aux femmes:

"Je vois à quel point et comment ce cauchemar affreux m'a marquée . . ."

"Je n'en ai jamais parlé avec lui, car j'avais peur de lui. . ."

"C'est toujours abaissant de dire qu'on n'y pouvait rien parce qu'on avait peur . . ."

"On cherche toujours à comprendre pourquoi on a accepté ces choses dont on a été victime. . ."

7. Pornographie et violence sexuelle en milieu conjugal

Dans le questionnaire le matériel pornographique a été répertorié sous la rubrique "revue, vidéo, films et spectacles de sexe". L'appellation "de sexe" a été retenue de préférence à "pornographique", terme moins accessible pour plusieurs. Il est reconnu que le matériel de ce type sur le marché est, de contenu, fortement axé sur la pornographie.

7.1 Consommation

En moyenne, plus de la moitié des répondantes (63,7%) ne consomment pas de matériel à contenu pornographique. Du côté des conjoints par contre, la consommation de revues, vidéos, films et spectacles de sexe est nettement répandue et assidue (62,6%). Le choix de ces consommateurs de pornographie porte d'abord sur les revues (68,6%) et les vidéos (63,3%), viennent ensuite les films (59,1%) et les spectacles (59,3%) de sexe (tableaux 50-51).

Tableau 50
(Question G-2)
Vous, personnellement, regardez-vous. . .

	oui %	non %
a) des revues, magazines de sexe	40,0	60,0
b) des vidéos de sexe	44,1	55,9
c) des films de sexe au cinéma	38,0	62,0
d) des spectacles de sexe	22,8	77,2

Tableau 51
(Question G-1)
Est-ce que votre conjoint regardait. . .

	oui %	non %	ne sait pas %
a) des revues, magazines de sexe	68,6	20,6	10,7
b) des vidéos de sexe	63,3	27,8	8,9
c) des films de sexe au cinéma	59,1	30,9	9,9
d) des spectacles de sexe	59,3	27,3	13,5

7.2 Lien avec la violence sexuelle

Une relation a pu être établie à l'analyse des résultats entre la consommation de pornographie et la violence sexuelle. Dans un premier temps, un nombre révélateur de répondantes (45,5%) signale que leur conjoint demandait qu'elles imitent des personnages féminins ou qu'elles se prêtent à certaines scènes, tels que représentés dans des revues, des films, des vidéos et des spectacles de sexe (tableau 52). La fantaisie peut sembler à prime abord anodine, voire même inoffensive. Or, il ressort de façon significative que 60,5% des hommes - conjoints ou partenaires des répondantes de l'échantillonnage constitué dans cette étude - qui maltraitent sexuellement leur conjointe ont ce genre de fantasme (tableaux 53).

Tableau 52
(Question G-3)
Ce conjoint vous a-t-il déjà demandé d'imiter les personnages féminins ou des situations tel que représenté dans ces revues, ces magazines, ces films, ces vidéos, ou ces spectacles?

	Fréquence	%
oui	120	45,5
non	136	51,5
refus de répondre	8	3,0
total	264	100,0

Tableau 53
(Questions G-3 et H-2)
G-3: Ce conjoint vous a-t-il déjà demandé d'imiter les personnages féminins ou des situations tels que représenté dans ces revues, ces magazines, ces films, ces vidéos, ou ces spectacles?
H-2: Votre conjoint vous a-t-il déjà maltraitée sexuellement?

Conjoint demande d'imiter les personnages féminins	Femme maltraitée sexuellement %	Femmes non-maltraitées sexuellement %
oui	60,5	35,6
non	38,7	64,4
non précisé	0,8	0,0
total	100,0	100,0

x 2 = 17,236, d l = 2, p < 0,0002 *

* - différence significative.

Le pourcentage des répondantes maltraitées sexuellement est aussi beaucoup plus élevé du côté de celles dont les conjoints font usage de matériel à contenu pornographique. 3 hommes sur 4 qui violentent sexuellement leur conjointe consomment "à l'occasion", "souvent" ou "très souvent" des revues, des vidéos, des films ou des spectacles de sexe (tableau 54).

Tableau 54
(Question G-1 et H-2)
G-1: Est-ce que votre conjoint regardait. . .
H-2: Votre conjoint vous a-t-il déjà maltraitée sexuellement?

Conjoint consomme:		Femmes maltraitées sexuellement %	Femmes non-maltraitées sexuellement %
des revues, magazines de sexe	oui	75,0	61,9
	non	13,3	28,6
	ne sait pas	11,7	9,5
	total	100,0	100,0
		$x^2 = 8,5620, d l = 2, p < 0,01 *$	
des vidéos de sexe	oui	71,2	56,7
	non	18,6	36,2
	ne sait pas	10,2	7,1
	total	100,0	100,0
		$x^2 = 9,5044, d l = 2, p < 0,00 *$	
des films de sexe au cinéma	oui	64,7	53,9
	non	25,2	36,7
	ne sait pas	10,1	9,4
	total	100,0	100,0
des spectacles de sexe	oui	66,7	51,2
	non	18,3	36,4
	ne sait pas	15	12,4
	total	100,0	100,0
		$x^2 = 10,2061, d = 2, p < 0,00 *$	

7.3 Interprétation

Ces observations, sur le lien entre la consommation de pornographie et le comportement sexuel violent chez les hommes, rejoignent les conclusions de nombreux écrits sur la problématique de l'impact des médias qui font la propagande de la violence sexuelle (voir chapitre I sur les orientations).

* - différence significative

Deux avenues majeures s'offrent à la réflexion suite à la prise de connaissance de ces données:

- on peut en déduire que l'influence négative de la pornographie sur l'individu est indéniable, de par la violence sexuelle et le mépris à l'endroit des femmes qui y sont véhiculés;
- on peut d'autre part conclure que l'homme violent ou prédisposé à la violence trouve dans le discours pornographique un espace de légitimation voire même de renforcement de son comportement.

La nuance entre ces deux énoncés réside dans la différence entre le concept d'influence - qui suppose un effet de persuasion, d'entraînement - et ceux de légitimation et de renforcement par lesquels il faut entendre la justification, la reconnaissance de l'admissibilité d'une attitude, en l'occurrence ici de la violence sexuelle.

Les données tirées de cette étude rendent compte de façon probante des facteurs d'influence, de légitimation et de renforcement relativement à l'impact du discours, des valeurs et pratiques colportées par la pornographie.

Considérons les faits en présence:

- les informations ont été recueillies auprès de femmes violentées par leur conjoint;
- la consommation de matériel à contenu pornographique s'avère fort répandue chez les conjoints de l'ensemble des répondantes (63,7%);
- il ressort que 83% des répondantes ont été maltraitées sexuellement par leur conjoint;
- la pornographie est utilisée par plusieurs hommes comme lieu d'apprentissage ou source d'inspiration quant à leur pratique sexuelle. En effet, 45,5% des répondantes rapportent que leur conjoint leur demandait, lors des rapports sexuels, d'imiter des situations telles que représentées dans des revues, vidéos, films, spectacles de sexe ou à contenu pornographique;
- de façon significative, 60,5% des hommes (conjoints ou partenaires des répondantes de l'étude) qui maltraitent sexuellement leur conjointe puisent ou alimentent leurs fantasmes sexuels d'images ou de pratiques véhiculées par la pornographie;
- en moyenne, 3 hommes sur 4 (conjoints ou partenaires des répondantes) qui ont recours à la violence sexuelle consomment fréquemment de la pornographie.

Pour appuyer davantage ces indices ciblés par l'étude il faut signaler l'une des conclusions d'un sondage effectué à San Fransisco (É.-U.):

"10% des femmes interviewées avaient été soit violées par des hommes les forçant à poser des gestes qu'ils avaient vu dans du matériel pornographique, soit profondément affectées par les tentatives en ce sens de leurs amis." (in Roberts, 1983)

Il faut se rappeler qu'au chapitre des manifestations de la violence sexuelle, des femmes affirmaient que leur conjoint leur imposait la consommation pornographique (20,5%). De plus, à ce même chapitre, au nombre des raisons amenées par les conjoints violents pour justifier leur comportement, figuraient des affirmations de l'ordre de: "c'est normal dans un couple", "tout le monde le fait", "il disait qu'il aimait faire souffrir", "il se sentait impuissant". Chacune de ces propositions laisse sous-entendre que la violence sexuelle est banalisée, prise comme une expression normale de la sexualité, comme une façon d'accéder au plaisir par un acte de domination et de brutalité au détriment de la victime ou comme une forme d'expression de la virilité pour contrer le sentiment d'impuissance sexuelle.

Autant de pistes qui traduisent une réalité aliénée, que le discours pornographique exploite à grands frais. De nombreuses recherches, analyses et études ont indiqué l'escalade de la violence sexuelle dans la pornographie où le sadisme et le sadomasochisme sont juxtaposés à l'idée de plaisir et de satisfaction sexuelle. Ellen Morgan (1975) qualifie, à raison, ce phénomène, d'érotisation des rôles dominants/dominées. Par la pornographie le sexe n'est plus une affaire de corps et de plaisirs intégrés, mais d'images de corps et d'images de plaisirs où les distorsions ont libre cours et sont proposées comme modèles érotiques.

Hite (1982) constate que de plus en plus d'hommes lisent et visionnent de la pornographie et cela de plus en plus jeunes. La majorité des hommes dans la vingtaine et la trentaine ont vu de la pornographie pour la première fois entre l'âge de 11 ans et 16 ans. Dans ce sens la libido est un comportement appris et non un instinct incontrôlable dirigé par les hormones. Le pouvoir sexuel est conditionné par l'expérience sexuelle des adolescents or, pour la plupart leur apprentissage de la sexualité advient par le biais de la pornographie (Hite, 1982). Donc l'idée de la sexualité comme une action impulsive et irrépressible s'acquiert dès l'adolescence et devient pour plusieurs hommes le type de comportement sexuel à adopter.

À ce stade, l'étude aura permis de focaliser concrètement la gravité de conséquences et implications de la pornographie dans le cadre de la violence sexuelle vécue par les femmes en milieu conjugal. La parole a été donnée à ces femmes qui ont écopé du mépris et des agressions à caractère sexuel que le commerce de la pornographie a su banaliser et rentabiliser.

La parole est aux femmes:

"Un jour ou l'autre tu es vidée de cette vie là et tu voudrais que ça change. Il vient un moment où tu voudrais lui couper ses parties sexuelles mais tu sais très bien que ça n'arrangerait rien. . ."

"Tant et aussi longtemps qu'il y aura de la pornographie et de la violence dans les films, les livres et dans les bars, il va toujours y avoir de la violence sexuelle . . ."

"Il disait souvent que c'était un devoir pour la femme de se soumettre au désir de son homme. . ."

"Il faut que j'arrête d'avoir honte. . . Il faut que je me libère de la culpabilité. Retrouver mon équilibre et me retrouver dans ma sexualité. . ."

Chapitre V

Les besoins et les résistances des femmes violentées sexuellement par leur conjoint: premières balises d'intervention sur la problématique de violence sexuelle.

Chapitre V Les besoins et les résistances des femmes violentées sexuellement par leur conjoint: premières balises d'intervention sur la problématique de violence sexuelle.

Les répondantes sont partagées, entre le besoin d'aborder leur vécu de la violence sexuelle et la tendance à refouler cette expérience.

Celles qui manifestent le désir d'ouvrir la question, mentionnent l'urgence pour elles de se libérer et de réduire les stigmates d'une expérience traumatisante. Les arguments fournis par ces femmes en ce sens, ou encore les raisons qui les motivent à rechercher différents moyens d'exorciser ce qu'elles qualifient de véritable cauchemar, sont à considérer. Les témoignages soulignent une volonté entre autres de:

- se soulager, se libérer d'une charge émotionnelle lourde à porter;
- vaincre la peur des hommes qu'elles ont développée;
- se départir de la honte, du sentiment de culpabilité et de dévalorisation;
- retrouver l'estime d'elles-mêmes, de leur corps;
- briser l'isolement.

Plusieurs femmes ont souligné l'importance de parler de la violence sexuelle en raison de la nécessité d'y voir clair. Elles désirent surtout:

- comprendre les articulations de la problématique qui les assaille;
- trouver des réponses à leurs interrogations;
- vérifier les appréhensions, les peurs et les difficultés qu'elles éprouvent;
- s'assurer d'être comprises;
- se reconstituer des forces et davantage d'assurance pour mieux s'affirmer et exiger le respect;
- comprendre où s'installe la tolérance et le sentiment d'impuissance;
- se réapproprier leur sexualité, au-delà des traumatismes et des frustrations;
- rétablir le dialogue avec leur corps, leurs émotions et besoins propres.

De plus, de nombreuses répondantes ont fait part de leur réflexion relativement à une prise de conscience collective de la situation des femmes violentées sexuellement par leur conjoint. L'urgence, disent-elles, n'est pas seulement qu'elles arrivent individuellement à s'en sortir mais il faut aussi songer à dénoncer publiquement cette problématique, au bénéfice de l'ensemble des femmes et de la société toute entière.

D'autre part, presque autant de témoignages font ressortir une certaine résistance, voire même une attitude où le refoulement revêt un caractère de garde-fou, de zone sécuritaire. Les mêmes raisons, analysées et évoquées au chapitre précédent, qui expliquent le silence des femmes sur la violence sexuelle, renforcent chez elles la réticence, à prime abord, aux possibilités

d'être entendues et aidées. La douleur éprouvée est à ce point vive et insupportable que mieux vaut éviter de l'aviver, rajoutent-elles. En parler est donc reçu comme un retour sur ce qui blesse. Plusieurs préfèrent composer avec les conséquences de la violence sexuelle qu'elles ont subie en tentant d'oublier, de tourner la page sur ces épisodes de leur vie.

Il ressort par contre que le silence ne demeure qu'un bref sursis et qu'il n'est pas réalistement possible de disposer ainsi de tout le lot de la violence et de ses effets dévastateurs. Les répondantes sont en effet unanimes pour dire que le simple fait d'avoir participé à cette enquête aura déclenché une réflexion sur leur condition. Jusqu'à un certain point, cet exercice était libérateur et profitable, bien que difficile pour quelques unes. Toutes y ont survécu et presque toutes ont dit leur soulagement que la violence sexuelle soit enfin nommée.

Ces commentaires laissent présager qu'une approche rassurante et respectueuse du rythme des femmes violentées qui à différents degrés, peuvent être clouées par la peur d'être envahies davantage par le malaise intérieur qu'elles vivent, peut venir à bout du mutisme qui les garde isolées.

Recommandations et commentaires émis par les répondantes.

Un espace était réservé aux commentaires en toute fin du questionnaire, de façon à permettre aux répondantes de jeter sur papier ce que cette enquête leur avait fait vivre. Certaines femmes n'avaient jamais auparavant touché mot de la violence sexuelle qu'elles vivaient avec leur conjoint. Si plusieurs ont trouvé facilitateur de la dire par écrit, par la suite presque toutes ont voulu y aller de vive voix, garder le contact, se raconter, discuter, être écoutées. Chaque échange a été, d'une fois à l'autre, chaleureux, touchant et privilégié. Plutôt que de réagir par un affaissement émotionnel, les répondantes, bien que bouleversées, manifestaient dans la plupart des cas un net entrain à poursuivre cette démarche qui, à lire leurs commentaires et à les entendre, prenait l'allure d'une éclosion salutaire.

Qu'elles aient été agressées sexuellement ou pas par leur conjoint, toutes y ont mis du leur et ont reçu le questionnaire comme une étape de réflexion sur cette problématique:

"Ça m'a fait réfléchir sur la question, car j'avais mis cela de côté et pourtant c'est très important d'en parler et que cela se sache pour qu'on puisse un jour y trouver une solution . . ."

"Ça fait sortir du plus profond de moi des réponses. . ."

"En tant que femme, je suis un être humain à part entière et j'ai le droit de refuser sans me faire assener de coups. Mes goûts sexuels ou autres ne sont pas nécessairement ceux du conjoint. . ."

"J'ai l'impression qu'à partir du moment où j'ai réussi à verbaliser, à travailler ma peur envers l'autre, je n'accepte plus la violence sexuelle parce que je suis arrivée à m'affirmer et à prendre conscience que mon corps m'appartient et que je n'appartiens à personne. . ."

"Pour moi, c'est le vide complet, étant femme. Je me sens diminuée, j'ai beaucoup de mal à accepter ma vie, je me sens comme un mobilier qu'on aime que pour son utilité. Pour aimer, il faut respecter et je crois qu'il y a des hommes qui ne connaissent pas ces mots là! . . ."

"Ce sont des gestes et des actes qui font que je suis méfiante de l'homme en général. . ."

"la violence sexuelle c'est ce qui rabaisse la femme jusqu'au plus profond de son intimité. . ."

"C'est un crime, ce sont des expériences très néfastes qu'il est difficile d'oublier. Il reste toujours un vide, une certaine humiliation qui ne s'efface pas de si tôt. . ."

"Les expériences vécues dans notre jeunesse nous forment à être violent ou victime. Il faut éduquer nos enfants différemment pour qu'eux ne répètent pas ces gestes. C'est un cercle vicieux. . ."

"Ce que je veux dire, c'est qu'aujourd'hui, j'ai encore plus peur des hommes qu'avant mon mariage. J'aimerais aller vers eux, mais je ne le peux pas. J'ai trop de rage, de peur, d'angoisse et par contre, j'aurais besoin de me sentir aimée: je souhaite arriver un jour à me sortir de mon cauchemar. . ."

"J'ai compris qu'il y a violence du moment où la sexualité est pratiquée contre la volonté de l'autre. . ."

"Je suis bouleversée de me voir répondre ainsi. Je suis consciente de ce que je vis mais je ne l'accepte pas. . ."

"Ça m'a rappelé des souvenirs de peur et de mépris que j'ai enduré pendant 15 ans de ma vie car je ne savais pas que les maisons d'hébergement existaient."

"Je pense que les femmes n'ont pas toujours à subir ces conséquences affreuses. Il faut se défendre, il est temps que ça cesse. . ."

Des centaines de remarques qu'il nous est impossible logiquement de ramener ici mais qui ont constitué le nerf même de l'analyse. Car, ce rapport se devait d'être avant tout le réceptacle de toutes ces voix, de tous ces mots réunis. Toutes les données rassemblées convergent vers ces commentaires libres que les répondantes ont si généreusement apportés et qui mettent pleinement en relief l'arrière plan humain du profil statistique.

La parole est aux femmes:

"Je n'ai aucune réaction à la pénétration. Je crois être devenue frigide. . ."

"La violence sexuelle pour moi, c'est encore un tabou. C'est honteux à mon âge et après avoir élevé plusieurs enfants. Je suis bouleversée. . ."

"C'est très dur après cette expérience d'avoir confiance au monde et surtout d'avoir confiance en un autre homme. . ."

"J'avais peur d'en parler. Suite à mon éducation, il m'était impossible de parler de sexualité. . ."

Conclusion et recommandations

Conclusion

La violence sexuelle dont les femmes sont victimes en situation de couple ne doit plus être occultée. Cette étude, nous l'avons vu, ne traite pas de cas isolés, ni de pratique sadomasochistes consenties. La problématique abordée s'engage sur la piste d'un phénomène social d'envergure car, elle ouvre une brèche sur la réalité des femmes violentées par leur conjoint, mari ou partenaire.

Sept femmes sur dix maltraitées physiquement ou psychologiquement à l'intérieur de leur relation conjugale sont aussi agressées sexuellement par leur conjoint.

Les agressions sexuelles, leur incidence ainsi que leurs retombées, ajoutent une dimension majeure au "puzzle" de la problématique. La pièce manquante retrouvée, le tableau reconstitué révèle les couleurs alarmantes d'une situation criante et insupportable pour des milliers de femmes.

Mise à découvert, la sexualité est manifestement un lieu dans le couple où peut s'exercer pouvoir, domination et contrôle. Les agressions sont multiples, encaissées par les femmes, dites on le sait "du sexe faible".

Un ensemble de facteurs sociaux cautionnent l'iniquité aliénante des rapports entre les hommes et les femmes. *"La violence conjugale s'enracine dans les normes culturelles d'une société et évolue autour d'une organisation sexiste de la vie familiale et sociale. . ."* (Kirouac, 1984)

On ne dira jamais assez l'impact des valeurs et stéréotypes sexistes rattachés à la socialisation des individus, dès l'enfance. Résultat, escompté ou pas: l'intériorisation de cette gamme de comportements prescrits sur la base du sexisme systémique, institutionnalisé et normalisé, produit des garçons agressifs et des filles dociles; des hommes qui trouvent légitime le recours à la violence à des fins de contrôle sur leur conjointe; des femmes subjuguées, traquées, aux prises avec un sentiment d'impuissance face à la violence qui leur est faite.

Pour plusieurs femmes, les épisodes d'offenses à leur intégrité sexuelle remontent à l'enfance. En effet, elles sont nombreuses à avoir été, dans leur jeunesse outragées sexuellement par un membre de leur famille. Il s'agira le plus souvent d'agressions sexuelles infligées par un frère, un oncle ou par le père. Combien d'enfances traversées par ces viols insidieux. Une répondante sur deux a été victime d'inceste (au sens phénoménologique large que nous attribuons à cette problématique). Combien d'amertume et de désillusion face à ceux qui, en retour de la confiance et de la générosité intrinsèques chez l'enfant, s'approprient son innocence. À cette école de l'inceste, les femmes apprennent que la sexualité est une somme d'agressions où les hommes disposent de leur corps impunément comme d'un objet.

La U.S. National Conference on Child Abuse and Neglect rapportait qu'aux États-Unis, une fillette sur 4 subit au moins un attentat sexuel avant l'âge de 18 ans. Plus de 500,000 de ces attentats sexuels sont signalés à chaque année, et on estime à 1,5 millions les cas non-signalés. Selon certaines études, les attentats sexuels infligés aux enfants sont même plus fréquents que les sévices physiques. L'une de ces études étalées sur 10 ans, a relevé 8 fois plus d'attentats sexuels que de violence strictement physiques. Les enfants ainsi violentés sexuellement sont presque toutes des filles: seule une victime sur 10 est un garçon. Ce ratio se retrouve dans la majorité des crimes sexuels: les hommes constituent rarement plus de 4 ou 5% des victimes. . . La majorité des agresseurs sont des hommes jouissant d'une position d'autorité face à la victime. . . Les patterns d'attentats sexuels infligés aux enfants sont semblables à ceux des agressions sexuelles contre les femmes adultes (Roberts, 1983).

À cette histoire vient s'ajouter celle de toutes les femmes qui dans leur adolescence ont été bousculées, malmenées, agressées sexuellement par un ami, un copain.

Violentées sexuellement ou pas dans leur enfance, les femmes ne sont jamais à l'abri de ces agressions. La pratique s'annonce comme chose courante dans notre société. On viole des femmes en famille, ou dans la rue, comme au domicile conjugal.

"Le Conseil Consultatif canadien de la situation de la femme (C.C.C.S.F.) estime qu'une Canadienne sur cinq sera victime au moins une fois dans sa vie d'une agression sexuelle - un crime qui se produit à toutes les 6 minutes. Une Canadienne sur 17 sera violée (selon la définition limitative du viol en vigueur dans le code criminel jusqu'en 1982), soit une à toutes les 29 minutes. . ." (Roberts, 1983)

"dans les conditions actuelles, il est conservateur d'estimer qu'au moins 20 à 30% des femmes aujourd'hui âgées de 12 ans subiront une agression sexuelle violente d'ici la fin de leur vie. . . La violence sexuelle contre les femmes fait partie intégrante de la vie quotidienne en Amérique du Nord. . ." (Johnson, 1980)

Ces statistiques aux proportions alarmantes n'incluent pas l'incidence du viol en milieu conjugal. Le viol d'une femme par son conjoint n'est illégal au Canada que depuis 1983 et ne contrevient toujours pas aux lois de la plupart des États américains. Par conséquent, cette donnée n'est pas intégrée aux statistiques officielles et demeure peu rapportée même au Canada.

Les agresseurs, quels qu'ils soient, père, oncle, frère, amant, mari, conjoint, copain ou inconnu, se rassemblent autour d'un dénominateur commun: chacun de ces hommes est porteur d'une même consigne qui réside dans le sentiment de légitimité, du bon droit, de disposer des femmes et de les dominer, par la force, la manipulation ou la menace. Cette conviction vient s'ancrer dans les données et postulats des cultures ainsi que des institutions patriarcales.

"Un Dieu patriarcal, omniscient et tout-puissant aurait confié à l'Homme (à ce que l'Homme en dit) la souveraineté sur la terre et toutes ses créatures, y compris femmes et enfants. . ." (Roberts, 1983)

On ne dira jamais suffisamment non plus combien la médiatisation massive de la violence et du mépris envers les femmes par la pornographie et son discours misogyne apporte une caution supplémentaire aux agissements des agresseurs.

Les conclusions fournies par l'étude et inscrites dans ce rapport corroborent celles de nombreuses autres études et recherches réalisées aux États-Unis surtout, sur le lien entre la pornographie et la violence infligée aux femmes dans la réalité. Les témoignages des répondantes de cette étude viennent amplifier les dépositions de nombreux écrits à cet effet. Un fois encore, les dés sont jetés: continuer de récuser la corrélation entre la consommation de pornographie et les assauts sexuels ou autres agressions infligés par des hommes à un nombre effarant de femmes, s'inscrit comme l'expression ou la volonté que soient maintenues ces valeurs et attitudes réactionnaires qui oppriment les femmes. Tout porte à croire que les lois de la rentabilité et du marché l'emportent sur la raison, la décence et le respect des individus. Car, faut-il le rappeler, autour de la pornographie se brassent des affaires en or, qui se chiffrent à coups de milliards gérés presque exclusivement par des hommes.

Pas de garantie formelle, de sécurité ou de protection pour les femmes qui sont très souvent plus en danger chez elles que dans la rue. Le docteur Jaffe, qui a collaboré durant plusieurs années avec la police de London en Ontario ne faisait-il pas le constat en matière de violence conjugale, que "la majeure partie de la violence affectant notre société prend place dans les rapports intimes. . ." ? Et, cette violence, comme le soulignait très justement le CCCSF, rapportée sous les vocables de "violence familiale", "violence conjugale", "violence domestique", est principalement dirigée contre des femmes.

Le pourcentage des agressions à caractère sexuel et des viols signalés est très en-deçà de la réalité. Le mur du silence est encore plus étanche lorsque la violence sexuelle se produit au domicile conjugal ou que l'assaillant s'en prend à sa compagne.

La plupart des femmes essaieront d'établir un dialogue avec leur conjoint, de parlementer avec celui-ci, dans l'espoir qu'il renonce à son comportement violent, avant de s'adresser à quelqu'un d'autre. La sexualité demeure un sujet cantonné littéralement dans le privé, tabou dans la plupart des familles, occulté dans l'éducation scolaire des jeunes, censuré généralement (sauf lorsqu'il s'agit d'en déformer le propos à des fins lucratives, comme dans la pornographie), peu divulgué sur des stratégies visant à informer adéquatement le public. Les femmes violentées sexuellement sont, d'autant plus, marquées au fer du silence et portent seules mépris, injures, coups et sévices sexuels. La difficulté n'est que plus grande lorsque, décidées de parler de cette violence qui leur est faite, elles sont confrontées à l'indifférence ou à l'embarras des

personnes auxquelles elles choisissent de s'adresser. Le constat des recherchistes de cette étude, ainsi que les commentaires des répondantes auront permis de déceler que si le mutisme s'offre à prime abord comme un rempart à la douleur, les femmes en général éprouvent un immense soulagement en se déchargeant de ce secret lourd à porter.

Aux prises avec un sentiment de culpabilité, dévalorisées quant à l'image qu'elle ont d'elles-mêmes, accablées par la honte et le sentiment d'impuissance, rongées par la colère, les femmes violentées sexuellement désirent sortir de ce marasme qu'elles nomment très souvent "cauchemar". Les répondantes recrutées parmi les femmes qui ont eu recours aux maisons d'hébergement, affirment que bien souvent c'est auprès des intervenantes de ces maisons qu'elles auront trouvé le support et l'aide nécessaire pour repousser le silence, briser l'isolement et se retrouver.

Si la réflexion amorcée par cette étude ne devait pas déboucher sur une prise de conscience et conduire à l'action, alors le geste n'aura été que de jeter une bouteille à la mer dans l'espoir que quelqu'un, quelque part, y trouve le message qu'elle contient.

Quelques recommandations ont déjà germé de ce parcours de la condition des femmes violentées sexuellement par leur conjoint. D'autres positions, décisions ou stratégies qui ciblent cette problématique devront surgir de notre action quotidienne.

Recommandations

Attendu que nulle femme n'est à l'abri de la violence physique, psychologique ou sexuelle, en milieu conjugal;

Attendu que 83% des répondantes violentées par leur conjoint subissent aussi des agressions à caractère sexuel;

Attendu que les agressions à caractère sexuel à l'endroit des femmes sont largement répandues dans notre société: un nombre effarant de filles sont violées et exploitées sexuellement par des membres ou des proches de leur famille (inceste), les femmes vivent sous la menace constante du viol, de nombreuses femmes sont aussi violentées sexuellement par leur conjoint ou partenaire;

Attendu que le marché de la pornographie prolifère sur l'exploitation de valeurs sadomasochistes, d'images et de propos méprisants, dégradants et violents où les femmes sont réduites à l'état d'objets sexuels dont les hommes disposent;

Attendu qu'il est irréfutable que la pornographie exerce une influence certaine sur le comportement sexuel des hommes qui consomment ce type de matériel, du fait qu'une pleine légitimité y est accordée à la violence sexuelle contre les femmes (dans cette étude, 60,5% des femmes maltraitées sexuellement par leur conjoint ont affirmé qu'il leur demandait d'imiter des situations tirées de matériel - revues, films, vidéos, spectacles - "de sexe" ou pornographique);

Attendu qu'il s'agit d'une problématique d'ordre social et non individuel;

Attendu que le silence autour de la violence sexuelle en milieu conjugal constitue une conspiration contre les femmes qui en sont victimes;

Attendu que les femmes violentées sexuellement sont blessées dans leur intégrité sexuelle et que ces agressions sont criminelles;

Il est recommandé, devant l'urgence d'agir en matière de violence sexuelle, dont les femmes sont les principales victimes (viol familial, viol public, viol conjugal),

- Au gouvernement:

Qu'il soutienne l'action de sensibilisation, de responsabilisation sociale et de concertation menée par le Regroupement Québécois des Centres d'Action et de Lutte Contre les Agressions à Caractère Sexuel, par un financement adéquat de cette ressource et de ses centres;

Que des campagnes de sensibilisation sur les conséquences sociales graves de la pornographie soient initiées en concertation avec les groupes concernés;

Que dans le traitement judiciaire, les lois en matière de violence sexuelle soient appliquées sans égard au contexte - familial, public ou privé - dans lequel ces agressions ont été commises;

- Au Regroupement Provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence:

Qu'en termes de sensibilisation du public sur la problématique de violence en milieu conjugal, les agressions à caractère sexuel soient identifiées et

dévoilées au même titre que les autres formes d'agressions, physiques ou psychologiques;

Que l'intervention auprès des femmes violentées par leur conjoint ou partenaire tienne compte des agressions à caractère sexuel vécues par 83% de ces femmes;

Que la réalité et les besoins des femmes agressées sexuellement en milieu conjugal soient davantage explorés de façon à garantir la qualité de l'intervention sur ce volet spécifique;

Références et bibliographie

- Bandura, A. & Coll, Transmission of Aggression through Imitation of Aggressive Models. Journal of Abnormal Social Psychology, 66, pp. 3-11, 1963.
- Bandura, A.. Principles of Behavior Modification. Holt, Reinhart & Winston, New York, 1969
- Barash, D. Sociobiology of Rape in Mallards. Science, August 19, 1977
- Barry, K. Female Sexual Slavery. Discus Books, New York, 1981.
- Barlow, Abel & coll. The Components of Rapist's Sexual Arousal. Archives of General Psychiatry, 34 (8), pp. 895-903, 1977.
- Bataille, G. Death and Sexuality. Arno Press, New York, 1977.
- Berger, F. L'industrie du sexe au Québec in La Presse, Montréal, (20-26 mars), 1982.
- Brownmiller, S. Against Our Will. Simon & Schuster, New York, 1975.
- Carrier, M. La pornographie. Apostrophe, Montréal, 1983.
- Coderre, C., & coll. Pornographie et violence faite aux femmes et aux enfants in Les cahiers du socialisme, 16, pp. 3-5, 1984.
- Coderre, C. Texte présenté à la cour supérieure comme témoin expert dans la cause Benjamin News/Couronne, Montréal, mai, 1985.
- Collective Par et Pour Elle, Pornographie cause importante de la violence envers les femmes, Cowansville, Québec, Mars 1986.
- Corbeil & coll. L'intervention féministe. Alternative des femmes au sexisme en thérapie. Ed. coopératives Albert Saint-Martin, Montréal, 1983.
- Crépault, C., & coll. Les fantasmes érotiques de l'homme et de la femme in Le médecin d'aujourd'hui, 14, 9 septembre, pp. 57-63, 1979.
- Davidson, T. Conjugal Crime. Hawthorn Books, New York, 1978.
- Desjardins, J., Y. Aux hommes, méfiez-vous des féministes radicales in La Presse (11 avril), Montréal, 1981.
- Dorais, M. On ne remplace pas l'amour par le sexe. Sous Presse, Montréal, 1986.

- Dworkin, A. Pornography: Men Possessing Women. Perigee Books, New York, 1981.
- Ellis, H. Studies in the Psychology of Sex. Random House, New York, 1942.
- Feshbach, S. & Malamuth, N. Sex and aggression: Proving the Link. Psychology Today, pp. 5-17, november, 1978.
- Foucault, M. L'usage des plaisirs. Gallimard, Paris, 1984.
- French, M. Beyond Power. Summit Book, New York, 1985.
- Freud, S. Sexuality and the Psychology of Love. MacMillan, New York, 1963.
- Finkelhor, D. Child Sexual Abuse. The Free Press, New York, 1984
- Gabel, J. False Consciousness. Harper Torch Books, New York, 1975.
- Gaylford, J., J. Wife Battery in British Medical Journal, 1, 1975.
- Gelles, R. The Violent Home. Sage Publications, Beverly Hills, 1972.
- Geneses 3:12 in Beyond Power, French, M. Summit book, New York, 1985.
- Global 2000, report of the President's Council on environmental quality, July, 1980.
- Gilder, G. Sexual Suicide. Quadrangle, New York, 1973.
- Goldberg, S. The Inevitability of Patriarchy. Morrow, New York, 1974.
- Griffin, S. Pornography and Silence: Culture Revenge against Nature. Harper & Row, New York, 1981.
- Harris, L., Ganley, A. Domestic Violence. Paper presented at the American Psychological Association, Toronto, Canada, 1978.
- Hite, S. The Hite Report on Male Sexuality. Ballantine Books, New York, 1982.
- Illich, I. Medical Nemesis, New York, 1976.
- Kaplan, A. Obscenity as an Esthetic Category in the Pornography Controversy. Transaction Books, New Jersey, 1974.
- Klingbeil, K., S., Boyd, V., D. Emergency Room Intervention in Battered Women and their Families. Springer publishing, New York, 1984.
- Kinsey, A., C., & coll. Sexual Behavior of the Human Male. W. B. Saunders Co., Philadelphia/London, 1948.

- Krafft-Ebing, R. Psychopathia Sexualis. Special Books, New York, 1965.
- Langelan, M. The Political Economy of Pornography in Aegis, 32, pp. 5-17, 1981.
- Lely, G. The Marquis de Sade. Grove Press, New York, 1961.
- Lewinsohn, R. Histoire de la sexualité. Payot, Paris, 1957.
- Lovelace, L. Ordeal: An Autobiography. Citadel Press, New Jersey, 1980.
- Malamuth, M. Rape Proclivity among Males. in Journal of Social Issues, 37(4), pp. 138-157, 1981.
- Malamuth, N.M., & Check, J. The Effects of Mass Media Exposure on Acceptance as Violence Against Women: A Field Experiment, in Journal of Research in Personality, vol. 15, 1981, pp. 436-444.
- Malamuth, N. M., & Check, J. Sexual Arousal to Rape Depictions in Journal of Abnormal Psychology, 92, pp. 55-67, 1983 a.
- Malamuth, N., M., & Check, J. Sexual Role Stereotyping and Reactions to Depictions of Stranger versus Acquaintance Rape in Journal of Personality and Social Psychology, 45, pp. 344-356, 1983 b.
- Maslow, A. Self-Esteem and Sexuality in Women Psychoanalysis and Female Sexuality. New Haven Conn., 1966.
- Matteau, A. L'universalité du principe masculin par le biais de la pornographie in La revue québécoise de sexologie, Vol. 2, no 4, pp. 217-226, 1982.
- Matteau, A. L'usage du matériel pornographique dans le traitement des dysfonctions sexuelles in Les cahiers du socialisme, 16, Montréal, pp. 59-72, 1984.
- Matteau, A. Ode aux pornocrates in Les cahiers du socialisme, 16, Montréal, pp. 6-9, 1984.
- Matteau, A. Notes de consultation, Montréal, 1979-1986.
- Matteau, A. Texte présenté à la cour supérieure comme témoin expert dans la cause Benjamin News/La Couronne, Montréal, mai, 1985.
- Penthouse, 16, (4 décembre 1984), New York, Penthouse International Ltd.
- Poulain, R. De la pornographie ou l'homme dans tous ses états in Les Cahiers du socialisme, 16, pp. 35-57, 1984.

- Pizzey, (1978) in Barry, K. Female Sexual Slavery. Discus books, New York, 1981.
- Prairie, Joanne, Langelier-Biron, Louise, Violence conjugale Processus d'arrêt, Université de Montréal, mai 1985.
- Resick, A. Sex-Role Stereotypes and Violence against Women in The Stereotyping of Women. Springer Publishing, New York, pp. 230-256, 1983.
- Rave, E. Pornography: the Leveler of Women in Handbook of Feminist Therapy. Springer Publishing, Co., New York, 1985.
- Rousseau, Émile ou de l'éducation. Garnier/Flamanon, Paris, 1966.
- Roy, M. A Current Survey of 150 Cases in Battered Women. Von Nostrand, New York, 1977.
- Roberts, A., R. A National Survey of Services for Batterers in The Abusing Partner. Van Nostrand Reinhold, New York, 1982.
- Russell, D. Pornography and Violence. Newsletter, april, 1980.
- Sonkin, D., Martin, Del., Walker, L. The Male Batterer. Springer Series Focus on Men. New York, 1985.
- Stoller, R. Sexual Excitement in Archives of General Psychiatry, 33, August, 1976.
- Stoller, R. Sexual Excitement . Pantheon, New York, 1979.
- Tannenbaum, P., H., & Zillman. Emotional Arousal in the Facilitation of Aggression through Communication in Advances in Experimental Social Psychology, 8, pp. 149-182, 1975.
- Thyfaut, R. Sexual Abuse in the Battering Relationship. Paper presented at Rocky Mountain Psychological Association, Tucson, Arizona, 1980.
- Tiger, L. Men in Groups. Random House, New York, 1969.
- The Report of the Commission on Obscenity and Pornography. Bantam Books, New York, 1970.
- Walker, L. The Battered Woman. Harper & Row, New York, 1979.
- Wilson, G. T. BMA Audio-cassette programs. Sexual Problems, Cognitive Behavior Therapy, New York, 1978.
- Wilson, E. On Human Nature.. Harvard University Press, New York, 1978.

Zilbergeld, B. La sexualité masculine aujourd'hui. Marabout, Verviers, 1979.

Revue de sexe.

Chéri, (January 1982). New York, Chéri Publications.

France-Club, (décembre-janvier 1982). Paris, Ed. Félix Films.

High Society, 6 (7 December 1981). New York, High Society Magazine.

High Society, 6 (8, January 1982). New York, High Society Magazine.

Penthouse, 13 (4 December 1981). New York, Penthouse International Ltd.

Pillow Talk, 12 (4 December 1981). Carla Publishing Co.

Starlet, 12 (4, September-October 1981). New York, Swank Magazine Co.

Annexe: questionnaires

RECHERCHE SUR LA VIOLENCE SEXUELLE

QUESTIONNAIRE I: DESTINÉ AUX RÉSIDENTES

REGROUPEMENT PROVINCIAL DES MAISONS
D'HÉBERGEMENT ET DE TRANSITION
POUR FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE

SEPTEMBRE 1986

Bonjour,

Le Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence vous remercie d'avoir bien voulu participer à cette recherche sur la violence sexuelle en milieu conjugal. Votre témoignage, et celui de chacune des quatre cents femmes qui seront sollicitées pour répondre à ce questionnaire nous seront précieux.

Il y a dix ans on n'osait pas parler de violence en milieu conjugal, de femmes maltraitées physiquement et/ou psychologiquement par leur conjoint. Depuis la mise sur pied des maisons d'hébergement et grâce à leur travail de sensibilisation, de plus en plus de femmes en parlent et plus de femmes vont chercher de l'aide pour s'en sortir. Par contre, la violence sexuelle vécue par beaucoup de femmes en milieu conjugal passe encore sous silence. Il est urgent d'en parler.

Soyez assurée que toutes les informations recueillies par ce questionnaire demeurent strictement anonymes et confidentielles.

Merci infiniment du temps que vous nous accordez en complétant ce questionnaire.

L'Équipe de recherche.

IMPORTANT: Une fois le questionnaire complété vous le glissez dans l'enveloppe que vous cachez vous-même et vous remettez le tout à l'animatrice de la maison d'hébergement.

 COMMENT RÉPONDRE AU QUESTIONNAIRE

EXEMPLES

I- Pour chacune des questions, vous encerclez le chiffre qui correspond à votre réponse.

Exemple:

Vous regardez la télévision avec vos enfants...

(encerclez)

... toujours _____ 1
 ... souvent _____ 2
 ... rarement _____ **3**
 ... jamais _____ 4

Exemple:

En général, les émissions que regardent les enfants sont:

(encerclez pour chaque)

	complètement en accord	plutôt en accord	plutôt en désaccord	complètement en désaccord
... éducatives	1	2	3	4
... divertissantes	1	2	3	4
... violentes	1	2	3	4

2- Vous devez parfois compléter les réponses.

Exemple:

En commençant par l'aîné (e) de vos enfants, pourriez-vous préciser leur année de naissance, leur sexe et s'il (s) regardent la télévision tous les jours.

<u>Année de naissance</u>	<u>Sexe</u>		<u>(regarde la télévision tous les jours)</u>	
	<u>Garçon</u>	<u>Fille</u>	<u>oui</u>	<u>non</u>
19 <u>6/8</u>	1	<u>2</u>	1	<u>2</u>
19 <u>7/0</u>	<u>1</u>	2	<u>1</u>	2
19 <u>7/3</u>	1	<u>2</u>	<u>1</u>	2

- A- Vous répondez à toutes les questions sauf en cas de directives contraires, par exemple : "(passez à la question A-19)".
- B- Si vous ne comprenez pas une question, faites une croix (X) sur cette question, et passez à la suivante.
- C- Vous n'inscrivez rien dans la marge du questionnaire.
- D- Vous utilisez un crayon au plomb (à la mine).
- E- Notez l'heure à laquelle vous commencez, car vous devrez inscrire à la fin combien de temps cela vous a pris pour répondre au questionnaire.

NOTE: En tout temps, vous répondez en fonction de votre situation lors de votre arrivée à la maison d'hébergement et de votre vécu avec le conjoint (mari, ami, "chum") que vous aviez à ce moment-là.

Si vous êtes une ancienne résidente, de la maison, vous répondez en fonction de votre situation lors de votre dernier séjour à la maison d'hébergement et de votre vécu avec le conjoint (mari, ami "chum") que vous aviez à ce moment-là.

NE RIEN
ECRIRE DANS
CETTE MARGE.

SECTION A

A-1 Est-ce la première fois que vous séjournez dans une maison d'hébergement?

(encerclez)

oui _____ 1 (Passez à la question A-3)

non _____ 2



A-2 Indiquez combien de fois vous avez séjourné dans une maison d'hébergement (en incluant votre séjour actuel).

_____ fois

A-3 Quelle (s) était (ent) la (les) raison (s) de votre demande d'hébergement? (encerclez pour chaque)

oui non

- violence de votre conjoint sur vous 1 2

- violence de votre conjoint sur vos enfants 1 2

- autre, précisez: _____

A-4 Depuis combien de temps séjournez-vous dans la maison d'hébergement?

(encerclez)

- moins d'une semaine ___ 1

- 1 semaine _____ 2

- 2 semaines _____ 3

- 3 semaines _____ 4

- 1 mois _____ 5

- plus d'un mois _____ 6

/ _ / _ / _ / 1
1 - 4

/ _ /
5

/ _ /
6

/ _ /
7

/ _ /
8

/ _ / _ /
9 10

/ _ /
11

/ 9 / 9 / 9 / 9
12 - 15

NE RIEN
ECRIRE DANS
CETTE MARGE.

SECTION B

B-1 En quelle année êtes-vous née?

19__/__

/__/_/
16 17

B-2 Êtes-vous née au Québec?

(encerclez)

oui _____ 1 (Passez à la question B-4)

non _____ 2

/__/_/
18

→ B-3 Dans quel pays êtes-vous née?

/__/_/
19

B-4 Combien d'années d'étude avez-vous complétées?

nombre d'années: _____

/__/_/
20 21

B-5 À votre arrivée à la maison d'hébergement est-ce que
vous receviez à votre nom...

(encerclez pour chaque)

	oui	non
a) ... des allocations familiales	1	2
b) ... un salaire, pourboires, commissions _____	1	2
c) ... une pension alimentaire _____	1	2
d) ... de l'assurance chômage _____	1	2
e) ... de l'aide sociale _____	1	2
f) ... des bourses d'études _____	1	2
g) ... autres, précisez _____		

/__/_/
22

/__/_/
23

/__/_/
24

/__/_/
25

/__/_/
26

/__/_/
27

/__/_/
28

NE RIEN
ÉCRIRE DANS
CETTE MARGE.

B-6 Quel emploi occupiez-vous ou quel a été votre dernier emploi?

- genre d'emploi: _____

/_/_/

- genre d'entreprise: _____

29 30

Concernant ce travail, combien d'heures travailliez-vous en moyenne par semaine?

- nombre d'heures: _____

/_/_/

31 32

B-7 À votre arrivée à la maison d'hébergement habitiez-vous avec votre conjoint?

(encerclez)

oui _____ 1

/_/_/

non _____ 2 (Passez à la question B-9)

33

B-8 Depuis combien de temps habitiez-vous avec ce conjoint?

_____ ans ou _____ mois

/_/_/

34 35

B-9 Depuis combien de temps étiez-vous en relation de couple avec ce conjoint (que vous habitiez avec lui oui non)?

_____ ans ou _____ mois

/_/_/

36 37

NE RIEN
ÉCRIRE DANS
CETTE MARGE.

B-10 En quelle année est-il né?

19__/_

/_/_/
38 39

B-11 Est-il né au Québec?

(encerclez)

oui _____ 1 (Passez à la question B-13)

non _____ 2

/_/_/
40

→ B-12 Dans quel pays est-il né?

/_/_/
41

B-13 À votre connaissance, combien d'années d'étude avait-il complétées?

- nombre d'années: _____

/_/_/_/
42 43

B-14 À votre arrivée à la maison d'hébergement, est-ce que votre conjoint recevait à son nom...

(encerclez pour chaque)

oui non

a) ... des allocations familiales 1 2

b) ... un salaire, pourboires,
commissions _____ 1 2

c) ... une pension alimentaire _____ 1 2

d) ... de l'assurance chômage _____ 1 2

e) ... de l'aide sociale _____ 1 2

f) ... des bourses d'études _____ 1 2

g) ... autres, précisez _____

/_/_/
44

/_/_/
45

/_/_/
46

/_/_/
47

/_/_/
48

/_/_/
49

/_/_/
50

NE RIEN
ECRIRE DANS
CETTE MARGE.

B-15 Quel emploi occupait-il ou quel a été son dernier
emploi?

- genre d'emploi: _____
- genre d'entreprise: _____

/ / /
51 52

B-16 À votre connaissance, ce conjoint avait-il un dossier
judiciaire?

(encerclez)

- oui _____ 1
- non _____ 2
- peut-être _____ 3

/ / /
53

B-17 Précisez pour quel genre d'infraction.

/ / /
54

NE RIEN
ECRIRE DANS
CETTE MARGE.

Si vous n'avez pas d'enfant passez à la SECTION C.

B-18 Combien d'enfants avez-vous?

nombre _____

/ /
55

B-19 En commençant par l'aîné (e) de vos enfants, pourriez-vous nous préciser leur année de naissance, leur sexe et si cet enfant habitait avec vous avant votre arrivée à la maison d'hébergement. (encerclez)

Année de naissance	Sexe		Habitait avec vous	
	Garçon	Fille	oui	non
1 ^{er} enfant 19__ / __	1	2	1	2
2 ^{ème} enfant 19__ / __	1	2	1	2
3 ^{ème} enfant 19__ / __	1	2	1	2
4 ^{ème} enfant 19__ / __	1	2	1	2
5 ^{ème} enfant 19__ / __	1	2	1	2

/ / / / /
56 - 59

/ / / / /
60 - 63

/ / / / /
64 - 67

/ / / / /
68 - 71

/ / / / /
72 - 75

Si vous avez plus de 5 enfants, poursuivez au verso.

NE RIEN
ECRIRE DANS
CETTE MARGE.

SECTION C

Vous répondez aux questions suivantes en fonction de l'état de santé que vous aviez au moment de votre arrivée à la maison d'hébergement.

C-1 Comment qualifieriez-vous votre état de santé en général?

(encerclez)

- Très bon _____ 1
- Plutôt bon _____ 2
- Plutôt mauvais _____ 3
- Très mauvais _____ 4

/ /
76

C-2 Depuis que vous vivez dans un climat de violence et de tension (avec votre conjoint), vous est-il arrivé d'éprouver les malaises suivants et à quelle fréquence?

(encerclez pour chaque)

/ / / / 2
1 - 4

	<u>Très</u> <u>Souvent</u>	<u>Régulière-</u> <u>ment</u>	<u>Occasion-</u> <u>nellement</u>	<u>Jamais</u>	
a) Troubles de digestion (foie, estomac, intestin, maux de coeur, etc...).....	1	2	3	4	/ / 5
b) Troubles du sommeil (insomnies).....	1	2	3	4	/ / 6
c) Maux de tête.....	1	2	3	4	/ / 7
d) Troubles des organes génitaux (infections vaginales, hémorragies etc...).....	1	2	3	4	/ / 8
e) Douleurs musculaires (maux de dos, etc...).....	1	2	3	4	/ / 9
f) Fatigue chronique.....	1	2	3	4	/ / 10
g) Se sentir nerveuse, anxieuse, déprimée, avoir constamment le goût de pleurer.....	1	2	3	4	/ / 11
h) Autres, précisez.....	1	2	3	4	/ / 12 13

C-3 Prenez-vous des calmants, et/ou des somnifères,
et/ou des stimulants?

(encerclez)

- Très souvent _____ 1
- Régulièrement _____ 2
- Occasionnellement _____ 3
- Jamais _____ 4

/ /
14

C-4 Consommez-vous de l'alcool?
(bière, vin, spiritueux)

(encerclez)

- Très souvent _____ 1
- Régulièrement _____ 2
- Occasionnellement _____ 3
- Jamais _____ 4

/ /
15

C-5 Prenez-vous de la drogue (comme de la marijuana, du
hashish, de la cocaïne etc...)

(encerclez)

- Très souvent _____ 1
- Régulièrement _____ 2
- Occasionnellement _____ 3
- Jamais _____ 4

/ /
16

NE RIEN
Ecrire dans
cette marge.

SECTION D

- D-1 Voici une série d'opinions qu'on entend souvent.
Êtes-vous personnellement en accord ou en désaccord avec
chacune de ces opinions?

(encerclez pour chacune)

	<u>Complète-</u> <u>ment en</u> <u>accord</u>	<u>Plutôt</u> <u>en</u> <u>accord</u>	<u>Plutôt</u> <u>en</u> <u>désaccord</u>	<u>Complète-</u> <u>ment en</u> <u>désaccord</u>	
1) Les hommes sont violents de nature... 1		2	3	4	/ 17 /
2) Lorsqu'un homme prend sa conjointe de force, c'est un viol..... 1		2	3	4	/ 18 /
3) Un homme peut exiger tout ce qu'il veut de sa conjointe en ce qui concerne leurs rapports sexuels..... 1		2	3	4	/ 19 /
4) Lorsqu'un homme maltraite sexuellement sa conjointe, c'est un crime..... 1		2	3	4	/ 20 /
5) Cela fait partie du devoir conjugal d'une femme de dire oui aux demandes sexuelles de son conjoint..... 1		2	3	4	/ 21 /
6) Il est normal que ce soit l'homme qui prenne les initiatives lors des rapports sexuels..... 1		2	3	4	/ 22 /
7) Un homme peut avoir de bonnes raisons de battre sa conjointe.. 1		2	3	4	/ 23 /
8) Un homme viril est un homme agressif sexuellement..... 1		2	3	4	/ 24 /
9) Un homme excité sexuellement a nécessairement besoin d'une pénétration et d'éjaculer pour se calmer..... 1		2	3	4	/ 25 /
10) Un homme peut aimer sa conjointe même s'il la bat..... 1		2	3	4	/ 26 /

NE RIEN
ÉCRIRE DANS
CETTE MARGE.

SECTION E

E-1 À votre connaissance, votre mère a-t-elle déjà été maltraitée physiquement ou psychologiquement ou sexuellement par son conjoint?

(encerclez)

- oui _____ 1
- non _____ 2
- incertaine _____ 3

/_/ /
27

E-2 À votre connaissance, votre père a-t-il déjà été maltraité physiquement ou psychologiquement ou sexuellement par sa conjointe?

(encerclez)

- oui _____ 1
- non _____ 2
- incertaine _____ 3

/_/ /
28

E-3 Lorsque vous étiez jeune (avant 18 ans) avez-vous été maltraitée physiquement ou psychologiquement...

(encerclez)

a) ... par votre père?

- oui _____ 1
- non _____ 2

/_/ /
29

b) ... par votre mère?

- oui _____ 1
- non _____ 2

/_/ /
30

c) ... par un membre de votre famille autre que votre père ou votre mère (exemple: frère, soeur, oncle, cousin, grand-père etc...)

- oui _____ 1
- non _____ 2

/_/ /
31

d) si oui, par qui?

/_/ /
32 33

NE RIEN
ÉCRIRE DANS
CETTE MARGE.

E-4 Lorsque vous étiez jeune (avant 18 ans) avez-vous été
victime d'inceste (tous gestes sexuels impliquant deux
personnes d'une même famille:
attouchement, demande d'attouchement,
pénétration ou autres) ...

(encerclez)

a) ... par votre père?

oui _____ 1
non _____ 2

/ _ /
34

b) ... par votre mère?

oui _____ 1
non _____ 2

/ _ /
35

c) ... par un membre de votre famille autre que votre
père ou votre mère (exemple: frère, soeur, oncle,
cousin, grand-père etc...)

oui _____ 1
non _____ 2

/ _ /
36

d) si oui, par qui?

/ _ / _ /
37 38

NE RIEN
ÉCRIRE DANS
CETTE MARGE.

Si vous n'avez pas de soeur, passez à la question E-7

E-5 Votre (vos) soeur (s) était (ent)-elle (s) maltraitée (s)
physiquement ou psychologiquement...

a) ... par votre père?

- oui _____ 1
- non _____ 2
- incertaine _____ 3

/ /
39

b) ... par votre mère?

- oui _____ 1
- non _____ 2
- incertaine _____ 3

/ /
40

c) ... par un membre de votre famille autre que votre
père ou votre mère (exemple: frère, soeur, oncle,
cousin, grand-père etc...)

- oui _____ 1
- non _____ 2
- incertaine _____ 3

/ /
41

→ d) si oui, par qui?

/ / /
42 43

NE RIEN
ÉCRIRE DANS
CETTE MARGE.

E-6 Votre (vos) soeur (s) a-t-elle ou ont-elles été
victime (s) d'inceste...

(encerclez)

a) ... par votre père?

oui _____ 1
non _____ 2
incertaine _____ 3

/ _ /
44

b) ... par votre mère?

oui _____ 1
non _____ 2
incertaine _____ 3

/ _ /
45

c) ... par un membre de votre famille autre que votre
père ou votre mère (exemple: frère, soeur, oncle,
cousin, grand-père etc...)

oui _____ 1
non _____ 2
incertaine _____ 3

/ _ /
46

→ d) si oui, par qui?

/ _ /
47 48

NE RIEN
ECRIRE DANS
CETTE MARGE.

Si vous n'avez pas de frère, passez à la question E-9

E-7 Votre (vos) frère (s) était (ent)-il (s) maltraité (s)
physiquement ou psychologiquement...

(encerclez)

a) ... par votre père?

oui _____ 1

non _____ 2

incertaine _____ 3

/_/ /
49

b) ... par votre mère?

oui _____ 1

non _____ 2

incertaine _____ 3

/_/ /
50

c) ... par un membre de votre famille autre que votre
père ou votre mère (exemple: frère, soeur, oncle,
cousin, grand-père etc...)

oui _____ 1

non _____ 2

incertaine _____ 3

/_/ /
51

d) si oui, par qui?

/_/ /
52 53

NE RIEN
ECRIRE DANS
CETTE MARGE.

E-8 Votre (vos) frère (s) a-t-il ou ont-ils été
victime (s) d'inceste...

(encerclez)

a) ... par votre père?

oui _____ 1
non _____ 2
incertaine _____ 3

/_/_/
54

b) ... par votre mère?

oui _____ 1
non _____ 2
incertaine _____ 3

/_/_/
55

c) ... par un membre de votre famille autre que votre
père ou votre mère (exemple: frère, soeur, oncle,
cousin, grand-père etc...)

oui _____ 1
non _____ 2
incertaine _____ 3

/_/_/
56

d) si oui, par qui?

/_/_/_/
57 58

E-9 À votre connaissance, y avait-il de la violence physique
ou psychologique, ou sexuelle dans la famille de
votre conjoint?

(encerclez)

oui _____ 1
non _____ 2
incertaine _____ 3

/_/_/
59

NE RIEN
 ECRIRE DANS
 CETTE MARGE.

E-10 À votre connaissance, votre conjoint a-t-il été maltraité
 physiquement ou psychologiquement...

(encerclez)

a) ... par son père

oui _____ 1

non _____ 2

incertaine _____ 3

/ /
 60

b) ... par sa mère

oui _____ 1

non _____ 2

incertaine _____ 3

/ /
 61

c) ... par un membre de sa famille autre que son
 père ou sa mère (exemple: frère, soeur, oncle,
 cousin, grand-père etc...)

oui _____ 1

non _____ 2

incertaine _____ 3

/ /
 62

→ d) si oui, par qui?

/ / / /
 63 64

NE RIEN
ÉCRIRE DANS
CETTE MARGE.

E-11 À votre connaissance, votre conjoint a-t-il été victime d'inceste...

(encerclez)

a) ... par son père

oui _____ 1

non _____ 2

incertaine _____ 3

/ /
65

b) ... par sa mère

oui _____ 1

non _____ 2

incertaine _____ 3

/ /
66

c) ... par un membre de sa famille autre que son père ou sa mère (exemple: frère, soeur, oncle, cousin, grand-père etc...)

oui _____ 1

non _____ 2

incertaine _____ 3

/ /
67

→ d) si oui, par qui?

/ / /
68 69

E-12 Si votre conjoint a été maltraité dans son enfance (physiquement, psychologiquement, sexuellement) utilisait-il cet argument pour expliquer son comportement violent envers vous?

(encerclez)

oui _____ 1

non _____ 2

/ /
70

NE RIEN
ECRIRE DANS
CETTE MARGE.

SECTION F

F-1 Lorsque vous étiez jeune (avant 18 ans), dans votre famille la sexualité était un sujet dont vous parliez...

(encerclez)

... souvent _____ 1
... à l'occasion _____ 2
... rarement _____ 3
... jamais _____ 4

/_/_/
71

F-2 Lorsque vous étiez jeune (avant 18 ans), les contacts sexuels que vous avez eu avec des amis ("chums") étaient la plupart du temps...

(encerclez)

... désirés _____ 1
... imposés _____ 2
... désirés dans
certains cas
et imposés
dans d'autres _____ 3

/_/_/
72

F-3 Si vous avez vécu, des contacts sexuels imposés par des amis ("chums") lorsque vous étiez jeune, en avez-vous parlé à quelqu'un?

(encerclez)

oui _____ 1
non _____ 2

/_/_/
73

NE RIEN
ECRIRE DANS
CETTE MARGE.

F-4 Pour vous, les rapports sexuels que vous aviez avec votre conjoint, (décrit précédemment) étaient...

(encerclez pour chaque)

	<u>toujours</u>	<u>souvent</u>	<u>parfois</u>	<u>jamais</u>	
a) ... des moments particuliers de tendresse et de rapprochement.....	1	2	3	4	<u> </u> / <u> </u> / <u> </u> / <u> </u> 74
b) ... des moments douloureux et humiliants.....	1	2	3	4	<u> </u> / <u> </u> / <u> </u> / <u> </u> 75
c) ... des moments que vous aimez.....	1	2	3	4	<u> </u> / <u> </u> / <u> </u> / <u> </u> 76
d) ... des moments d'angoisse et d'inquiétude.....	1	2	3	4	<u> </u> / <u> </u> / <u> </u> / <u> </u> 77
e) ... une façon d'avoir la paix...	1	2	3	4	<u> </u> / <u> </u> / <u> </u> / <u> </u> 78

F-5 Au cours de la dernière année, en général, les rapports sexuels vous étaient imposés par votre conjoint...

(encerclez un seul choix)

- ... toujours _____ 1
 ... souvent _____ 2
 ... parfois _____ 3
 ... jamais _____ 4

 / / /
79

NE RIEN
ECRIRE DANS
CETTE MARGE.

F-6 Avez-vous déjà parlé de votre sexualité...
(encerclez pour chaque)

/ _ / _ / _ / 3
1 - 4

- | | oui | non | |
|---|-----|-----|-------------|
| a) ... à un membre de votre famille... | 1 | 2 | / _ /
5 |
| b) ... à un(e) ami(e)..... | 1 | 2 | / _ /
6 |
| c) ... à votre conjoint..... | 1 | 2 | / _ /
7 |
| d) ... à un (e) professionnel (le)
(médecin, infirmière,
travailleuse sociale etc)..... | 1 | 2 | / _ /
8 |
| e) ... à une animatrice de la maison
d'hébergement..... | 1 | 2 | / _ /
9 |
| f) ... à quelqu'un d'autres
précisez qui _____

_____ | | | / _ /
10 |

Si vous n'avez jamais parlé de votre sexualité, passez à la Section G

F-7 Si vous en avez parlé à quelqu'un, avez-vous été satisfaite de cette conversation?
(encerclez)

/ _ /
11

- oui _____ 1
non _____ 2
parfois oui,
parfois non _____ 3

NE RIEN
ECRIRE DANS
CETTE MARGE.

SECTION G

G-1 Est-ce que votre conjoint regardait...

(encerclez pour chaque)

	<u>très</u> souvent	souvent	<u>à</u> l'occasion	jamais	<u>ne</u> sais pas	
a) ... des revues, des magazines de sexe.....	1	2	3	4	5	/ / 12
b) ... des vidéos de sexe.....	1	2	3	4	5	/ / 13
c) ... des films de sexe au cinéma.....	1	2	3	4	5	/ / 14
d) ... des spectacles de sexe.....	1	2	3	4	5	/ / 15

G-2 Vous, personnellement, regardez-vous...

(encerclez pour chaque)

	<u>très</u> souvent	souvent	<u>à</u> l'occasion	jamais	
a) ... des revues, des magazines de sexe.....	1	2	3	4	/ / 16
b) ... des vidéos de sexe.....	1	2	3	4	/ / 17
c) ... des films de sexe au cinéma.....	1	2	3	4	/ / 18
d) ... des spectacles de sexe.....	1	2	3	4	/ / 19

G-3 Ce conjoint vous a-t-il déjà demandé d'imiter les personnages féminins ou des situations tels que représentés dans ces revues, ces magazines, ces films, ces vidéos ou ces spectacles?

(encerclez)

oui _____ 1
non _____ 2

/ /
20

NE RIEN
ÉCRIRE DANS
CETTE MARGE.

SECTION H

Si vous n'avez pas d'enfants, passez à la question H-2

H-1 À votre connaissance, votre conjoint a-t-il déjà eu
des gestes ou des attouchements sexuels avec un ou
plusieurs de vos enfants?

(encerclez)

- très souvent _____ 1
- souvent _____ 2
- rarement _____ 3
- jamais _____ 4

/ /
21

H-2 Votre conjoint vous a t-il déjà maltraitée sexuellement...

(encerclez un seul choix)

- très souvent _____ 1
- souvent _____ 2
- parfois _____ 3
- jamais _____ 4

/ /
22

H-3 Après vous avoir battue ou maltraitée verbalement, il
arrivait que votre conjoint vous manifeste le désir
d'avoir des rapports sexuels...

(encerclez)

- ... très souvent _____ 1
- ... souvent _____ 2
- ... parfois _____ 3
- ... jamais _____ 4

/ /
23

H-4 Après vous avoir battue ou maltraitée verbalement il
arrivait que votre conjoint vous prenne de force...

(encerclez)

- ... très souvent _____ 1
- ... souvent _____ 2
- ... parfois _____ 3
- ... jamais _____ 4

/ /
24

NE RIEN
 ECRIRE DANS
 CETTE MARGE.

H-5 Voici quelques témoignages de femmes qui ont vécu de la violence sexuelle de la part de leur conjoint, indiquez dans chacun des cas si vous avez aussi vécu de telles situations:

(encerclez pour chacun)

	oui	non	
a) être forcée d'avoir des rapports sexuels avec lui.....	1	2	/ 25 /
b) être forcée de se prostituer.....	1	2	/ 26 /
c) être attachée (ligotée) pendant un rapport sexuel.....	1	2	/ 27 /
d) être pénétrée de force dans l'anus.....	1	2	/ 28 /
e) être insultée verbalement, traitée de putain, salope, cochonne, etc... pendant un rapport sexuel.....	1	2	/ 29 /
f) se faire mordre les seins.....	1	2	/ 30 /
g) être forcée de porter des vêtements transparents ou tout autre vêtement qu'elle ne voulait pas porter.....	1	2	/ 31 /
h) être forcée d'avoir des rapports sexuels avec d'autres personnes.....	1	2	/ 32 /
i) être harcelée sexuellement (le conjoint fait des pressions, des menaces ou insiste fortement).....	1	2	/ 33 /
j) être forcée de regarder des revues, des magazines, des vidéos, des films ou des spectacles de sexe.....	1	2	/ 34 /
- autres, spécifiez _____			/ 35 /
_____			/ 36 /

NE RIEN
ECRIRE DANS
CETTE MARGE.

H-6 Lorsque cela se produisait, comment vous sentiez-vous?
(encerclez pour chaque)

- | | oui | non | |
|--------------------------|-----|-----|--------------|
| a) apeurée..... | 1 | 2 | / /
37 |
| b) coupable..... | 1 | 2 | / /
38 |
| c) dévalorisée..... | 1 | 2 | / /
39 |
| d) en colère..... | 1 | 2 | / /
40 |
| e) humiliée..... | 1 | 2 | / /
41 |
| f) impuissante..... | 1 | 2 | / /
42 |
| - autre, spécifiez _____ | | | / /
43 44 |
| _____ | | | |
| _____ | | | |

H-7 Si vous avez été maltraitée sexuellement par votre conjoint, depuis combien de temps ces comportements ont-ils commencé?

nombre de semaines _____

ou nombre de mois _____

ou nombre d'années _____

/ / /
45 46

H-8 Quelle (s) raison (s) votre conjoint donnait-il pour expliquer ces comportements sexuels violents?

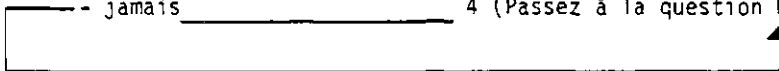
/ / /
47 48

H-9 Avez-vous déjà parlé de la violence sexuelle que vous avez vécue avec ce conjoint?

(encerclez)

- très souvent _____ 1
- souvent _____ 2
- rarement _____ 3
- jamais _____ 4 (Passez à la question H-11)

/ /
49



NE RIEN
ÉCRIRE DANS
CETTE MARGE.

H-10 En avez-vous parlé... (encerclez pour chaque)

	oui	non	
a) ... à un membre de votre famille.....	1	2	/ / 50
b) ... à un(e) am(e).....	1	2	/ / 51
c) ... à votre conjoint.....	1	2	/ / 52
d) ... à un (e) professionnel (le) (médecin, infirmière, travailleuse sociale etc...).....	1	2	/ / 53
e) ... à une animatrice de la maison d'hébergement.....	1	2	/ / 54
f) ... à quelqu'un d'autre, précisez qui _____ _____			/ / 55

H-11 Pourquoi n'en avez-vous jamais parlé?

/ /
56

NE RIEN
ECRIRE DANS
CETTE MARGE.

H-12 Si vous avez parlé à quelqu'un, avez-vous été satisfaite de cette conversation?

(encerclez)

- oui _____ 1
- non _____ 2
- parfois oui,
parfois non _____ 3

/ /
57

H-13 Aimeriez-vous ou ressentez-vous le besoin de parler de la violence sexuelle dont vous avez été victime?

(encerclez)

- oui _____ 1
- non _____ 2

/ /
58

H-14 Si vous avez répondu oui à la question H-13, pouvez-vous préciser pourquoi?

/ /
59

H-15 Si vous avez répondu non à la question H-13, pouvez-vous préciser pourquoi?

/ /
60

/ /
61

/ /
62

/ /
63

/ /
64 65

/ /
66 67

COMMENTAIRES

Dans cette partie, vous pouvez exprimer:

- ce que cela vous a fait vivre de participer à cette recherche

- ce que vous pensez du questionnaire

- ce que vous aimeriez rajouter sur la violence sexuelle

Pourriez-vous préciser combien de temps il vous a fallu pour répondre au questionnaire.

Temps: _____

Nous vous rappelons, Madame, qu'une animatrice de la maison
d'hébergement est disponible, si vous éprouvez le besoin
d'en parler...

Merci de votre collaboration.

Danielle, Doris, Nathalie, Michaëlle

Équipe de recherche
pour

Le Regroupement provincial des maisons
d'hébergement et de transition pour
femmes victimes de violence.

Bonjour,

Le Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence vous remercie d'avoir bien voulu participer à cette recherche sur la violence sexuelle en milieu conjugal. Votre témoignage, et celui de chacune des quatre cents femmes qui seront sollicitées pour répondre à ce questionnaire nous seront précieux.

Il y a dix ans on n'osait pas parler de violence en milieu conjugal, de femmes maltraitées physiquement et/ou psychologiquement par leur conjoint. Depuis la mise sur pied des maisons d'hébergement et grâce à leur travail de sensibilisation, de plus en plus de femmes en parlent et plus de femmes vont chercher de l'aide pour s'en sortir. Par contre, la violence sexuelle vécue par beaucoup de femmes en milieu conjugal passe encore sous silence. Il est urgent d'en parler.

Soyez assurée que toutes les informations recueillies par ce questionnaire demeurent strictement anonymes et confidentielles.

Merci infiniment du temps que vous nous accordez en complétant ce questionnaire.

L'Équipe de recherche.

IMPORTANT: Une fois le questionnaire complété vous le glissez dans l'enveloppe que vous cachez vous-même et vous remettez le tout à l'animatrice de la maison d'hébergement.

RECHERCHE SUR LA VIOLENCE SEXUELLE

QUESTIONNAIRE II: DESTINÉ AUX ANCIENNES RÉSIDENTES

REGROUPEMENT PROVINCIAL DES MAISONS
D'HÉBERGEMENT ET DE TRANSITION
POUR FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE

SEPTEMBRE 1986

 COMMENT REpondre AU QUESTIONNAIRE

EXEMPLES

I- Pour chacune des questions, vous encerclez le chiffre qui correspond à votre réponse.

Exemple:

Vous regardez la télévision avec vos enfants...

(encerclez)

... toujours _____ 1
 ... souvent _____ 2
 ... rarement _____ ③
 ... jamais _____ 4

Exemple:

En général, les émissions que regardent les enfants sont:

(encerclez pour chaque)

	complètement en accord	plutôt en accord	plutôt en désaccord	complètement en désaccord
... éducatives	1	2	③	4
... divertissantes	1	②	3	4
... violentes	1	②	3	4

2- Vous devez parfois compléter les réponses.

Exemple:

En commençant par l'aîné (e) de vos enfants, pourriez-vous préciser leur année de naissance, leur sexe et s'il (s) regardent la télévision tous les jours.

<u>Année de naissance</u>	<u>Sexe</u>		<u>(regarde la télévision tous les jours)</u>	
	<u>Garçon</u>	<u>Fille</u>	<u>oui</u>	<u>non</u>
19 <u>618</u>	1	<u>2</u>	1	<u>2</u>
19 <u>710</u>	<u>1</u>	2	<u>1</u>	2
19 <u>713</u>	1	<u>2</u>	<u>1</u>	2

- A- Vous répondez à toutes les questions sauf en cas de directives contraires, par exemple : "(passez à la question A-19)".
- B- Si vous ne comprenez pas une question, faites une croix (X) sur cette question, et passez à la suivante.
- C- Vous n'inscrivez rien dans la marge du questionnaire.
- D- Vous utilisez un crayon au plomb (à la mine).
- E- Notez l'heure à laquelle vous commencez, car vous devrez inscrire à la fin combien de temps cela vous a pris pour répondre au questionnaire.

NOTE: En tout temps, vous répondez en fonction de votre situation lors de votre arrivée à la maison d'hébergement et de votre vécu avec le conjoint (mari, ami, "chum") que vous aviez à ce moment-là.

Si vous êtes une ancienne résidente, de la maison, vous répondez en fonction de votre situation lors de votre dernier séjour à la maison d'hébergement et de votre vécu avec le conjoint (mari, ami "chum") que vous aviez à ce moment-là.

NE RIEN
ÉCRIRE DANS
CETTE MARGE.

SECTION A

/ _ / _ / _ / _ / 1
1 - 4

A-1 Était-ce la première fois que vous séjourniez dans une maison d'hébergement? (encerclez)

oui _____ 1 (passez à la question A-3)
non _____ 2

/ _ /
5

A-2 Indiquez combien de fois vous avez séjourné dans une maison d'hébergement.

_____ fois

/ _ /
6

A-3 Quelle (s) était (ent) la (les) raisons (s) de votre demande d'hébergement? (encerclez pour chaque)

	oui	non
- violence de votre conjoint sur vous	1	2
- violence de votre conjoint sur vos enfants	1	2
- autre, précisez: _____		

/ _ /
7

/ _ /
8

/ _ / _ /
9 10

A-4 Quelle était la durée (moyenne) de votre (vos) séjour (s)? (encerclez un seul choix)

- moins d'une semaine ___ 1
- 1 semaine _____ 2
- 2 semaines _____ 3
- 3 semaines _____ 4
- 1 mois _____ 5
- plus d'un mois _____ 6

/ _ /
11

A-5 Indiquez le mois et l'année de votre dernier séjour dans une maison d'hébergement?

mois: _____ année 19 __/__

/ _ / _ / _ / _
12 - 15

NE RIEN
ECRIRE DANS
CETTE MARGE.

SECTION B

B-1 En quelle année êtes-vous née?

/ / /
16 17

19 _ / _

B-2 Êtes-vous née au Québec?

(encerclez)

oui _____ 1 (Passez à la question B-4)

/ /
18

non _____ 2

↳ B-3 Dans quel pays êtes-vous née?

/ /
19

B-4 À votre arrivée à la maison d'hébergement, lors de
votre (dernier) séjour, combien d'années d'étude
avez-vous complétées?

- nombre d'années: _____

/ / /
20 21

B-5 À votre arrivée à la maison d'hébergement, lors de
votre (dernier) séjour, est-ce que vous receviez à
votre nom...

(encerclez pour chaque)

oui non

a) ... des allocations familiales 1 2

/ /
22

b) ... un salaire, pourboires,
commissions _____ 1 2

/ /
23

c) ... une pension alimentaire _____ 1 2

/ /
24

d) ... de l'assurance chômage _____ 1 2

/ /
25

e) ... de l'aide sociale _____ 1 2

/ /
26

f) ... des bourses d'études _____ 1 2

/ /
27

g) ... autres, précisez _____

/ /
28

NE RIEN
ECRIRE DANS
CETTE MARGE.

B-6 Quel emploi occupiez-vous ou quel a été votre dernier emploi?

- genre d'emploi: _____
- genre d'entreprise: _____

/ / /
29 30

Concernant ce travail, combien d'heures travailliez-vous en moyenne par semaine?

- nombre d'heures: _____

/ / /
31 32

B-7 À votre arrivée à la maison d'hébergement lors de votre (dernier) séjour, habitiez-vous avec votre conjoint?

(encerclez)

oui _____ 1
non _____ 2 (Passez à la question B-9)

/ /
33

B-8 Depuis combien de temps habitiez-vous avec ce conjoint?

_____ ans ou _____ mois

/ / /
34 35

B-9 Depuis combien de temps étiez-vous en relation de couple avec ce conjoint (que vous habitiez avec lui ou non)?

_____ ans ou _____ mois

/ / /
36 37

NE RIEN
ECRIRE DANS
CETTE MARGE.

B-10 En quelle année est-il né?

19__/_

/_/_/
38 39

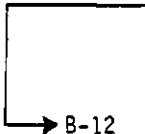
B-11 Est-il né au Québec?

(encerclez)

oui _____ 1 (Passez à la question B-13)

non _____ 2

/_/
40



B-12 Dans quel pays est-il né?

/_/
41

B-13 À votre connaissance, combien d'années d'étude avait-il complétées?

nombre d'années: _____

/_/_/
42 43

B-14 À votre arrivée à la maison d'hébergement, est-ce que votre conjoint recevait à son nom...

(encerclez pour chaque)

oui non

a) ... des allocations familiales 1 2

/_/
44

b) ... un salaire, pourboires, commissions _____ 1 2

/_/
45

c) ... une pension alimentaire _____ 1 2

/_/
46

d) ... de l'assurance chômage _____ 1 2

/_/
47

e) ... de l'aide sociale _____ 1 2

/_/
48

f) ... des bourses d'études _____ 1 2

g) ... autres, précisez _____

/_/
49

B-15 Quel emploi occupait-il ou quel a été son dernier emploi?

- genre d'emploi: _____

- genre d'entreprise: _____

/_/
50

/_/_/
51 52

NE RIEN
ÉCRIRE DANS
CETTE MARGE.

B-16 À votre connaissance, ce conjoint avait-il un dossier
judiciaire?

/ /
53

(encerclez un seul choix)

- oui _____ 1
- non _____ 2
- peut-être _____ 3

B-17 Précisez pour quel genre d'infraction.

/ /
54

NOTE; Pour la suite des questions, voir
la page 6 du QUESTIONNAIRE 1: DESTINÉ
AUX RÉSIDENTES.